

Catalogue

Documentation à disposition des Ami·e·s



les prix indiqués sont les prix publics,
pour les groupes constitués, merci de
nous contacter à l'adresse
contact@lesamisdelaconf.org

Drapeau

H89 X L72



18€

Fanion

30*20 cm



2€

Défi adhérents

Flyer A5

Autocollant



Pour accéder à la version web :
<http://lesamisdelaconf.org/2023/01/03/2023-defi-adherents/>

Gratuit



1€

Banderole

1,5 m



Les Ami·e·s de la Confédération paysanne

20€

T-shirts



16 €

Affiche 20 ans Larzac

A3 ou A4

Affiche

Fête citoyenne pour l'agriculture paysanne
Les Amis de la Confédération paysanne

12-16 Juillet 2023
LE CUN - Route de St MARTIN du LARZAC
12100 MILLACU

Qui a choisi LE LARZAC?

20 ANS des AMI.E.S de la CONF

Labels on sheep: OGM, DROITS, ANIMAL, SEMENCES, P.A.C., EAU, BASSINES, ATELIERS CONFERENCES, CINÉ. DÉBAT, SÉCURITÉ SOCIALE, DE L'ALIMENTATION, INSTALLATION, CONCERTS

plus d'info: <https://lesamisdelacnf.org/> contact@lesamisdelacnf.org

2 €
Remise en main propre uniquement

Les Amis de la Confédération paysanne

DÉCIDONS DE NOTRE ALIMENTATION !

Bien manger à juste prix
c'est possible avec
l'agriculture paysanne

LUTTONS POUR

UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE SANS

- OGM - pesticides - malbouffe- maltraitance animale -
ET AVEC DES PAYSAN-NE-S NOMBREUX

- Les Amis de la Confédération paysanne - 104 Rue Robespierre, 93170 Bagnolet - 01 43 62 18 70 -
contact@lesamisdelacnf.org - www.lesamisdelacnf.org

Plaquette de présentation des Ami.e.s

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne

REJOIGNEZ-NOUS!



Les Ami.e.s de la Confédération paysanne
104, rue Robespierre 93170 Bagnolet
lesamisdelacnf.org / Tél. 01 43 62 18 70

LesAmis de la Conf
@LesAmisdeLaConf
contact@lesamisdelacnf.org



Pour accéder au document :
<http://lesamisdelacnf.org/wp-content/uploads/AMIS-CONF-Plaquette-A5-WEB.pdf>

Bulletin d'adhésion

Bulletin d'adhésion



Personne 1 : 1ère adhésion / renouvellement d'adhésion / je fais un don Rayer les mentions inutiles

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal - Commune - Pays :

Courriel (en majuscules) :

Téléphone : Année de naissance :

Compétences que je peux mettre à la disposition de l'association (rédaction, correction, photo, vidéo..) :



Personne 2 (pour les couples) : 1ère adhésion / renouvellement d'adhésion Rayer la mention inutile

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal - Commune - Pays :

Courriel (en majuscules) :

Téléphone : Année de naissance :

Compétences que je peux mettre à la disposition de l'association :

66% de votre don et/ou de votre cotisation sont déductibles de vos impôts (dans la limite de 20% du revenu imposable). Lorsque la somme excède la limite de 20%, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Je règle - montant libre :

- Par chèque :€
 En espèces :€
 Par prélèvement (compléter le mandat au verso)

J'accepte : si aucune case n'est cochée, cela équivaudra à un "oui"

Le rattachement et la diffusion de mes coordonnées à l'association locale des Amis.e.s de la Conf' ou au groupe local s'il existe Oui Non

Informations concernant le traitement informatique des données à caractère personnel (règlement européen sur la protection des données personnelles)
Les Amis.e.s de la Confédération paysanne disposent d'un fichier informatique des adhérents permettant la gestion des relations entre l'Association et ses adhérents. Les données enregistrées sont celles fournies sur le présent bulletin. Elles conditionnent l'adhésion et ont pour objectif d'informer les adhérents, de constituer des listes d'inscription aux commissions ou activités, d'établir des statistiques. Ces données sont confidentielles et ne peuvent être communiquées à des tiers. Elles sont conservées durant la période d'adhésion et deux ans au plus après la fin de l'adhésion. Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification ou d'effacement de vos données personnelles. Ce droit s'exerce par courriel auprès des Amis.e.s de la Confédération paysanne.

J'ai pris connaissance des informations concernant le traitement de mes données à caractère personnel et j'en accepte les conditions.

Date..... Signature de l'adhérent 1 Signature de l'adhérent 2.....

Rejoignez-nous !

<http://lesamisdelacnf.org>

Pour accéder au document :

http://lesamisdelacnf.org/wp-content/uploads/Bulletin_adhesion_2023-A5.pdf

Mandat de prélèvement



Document à compléter et à renvoyer accompagné d'un RIB/IBAN à :
Les Amis.e.s de la Confédération paysanne
104, rue Robespierre 93170 BAGNOLET



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez les Amis.e.s de la Confédération paysanne à envoyer des instructions à votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions des Amis.e.s de la Confédération paysanne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Débiteur

M. Mme M.et Mme
Nom / Prénom :
Adresse :
.....
Commune :
Code postal :
Pays :

Identifiant créancier SEPA : FR56 ZZZ 480898

Créancier

Les Amis.e.s de la Confédération paysanne
104 rue Robespierre
93170 Bagnolet

IBAN :

BIC :

Montant prélevé : 5€ 10€ 20€ 30€ 50€ Autre montant :€

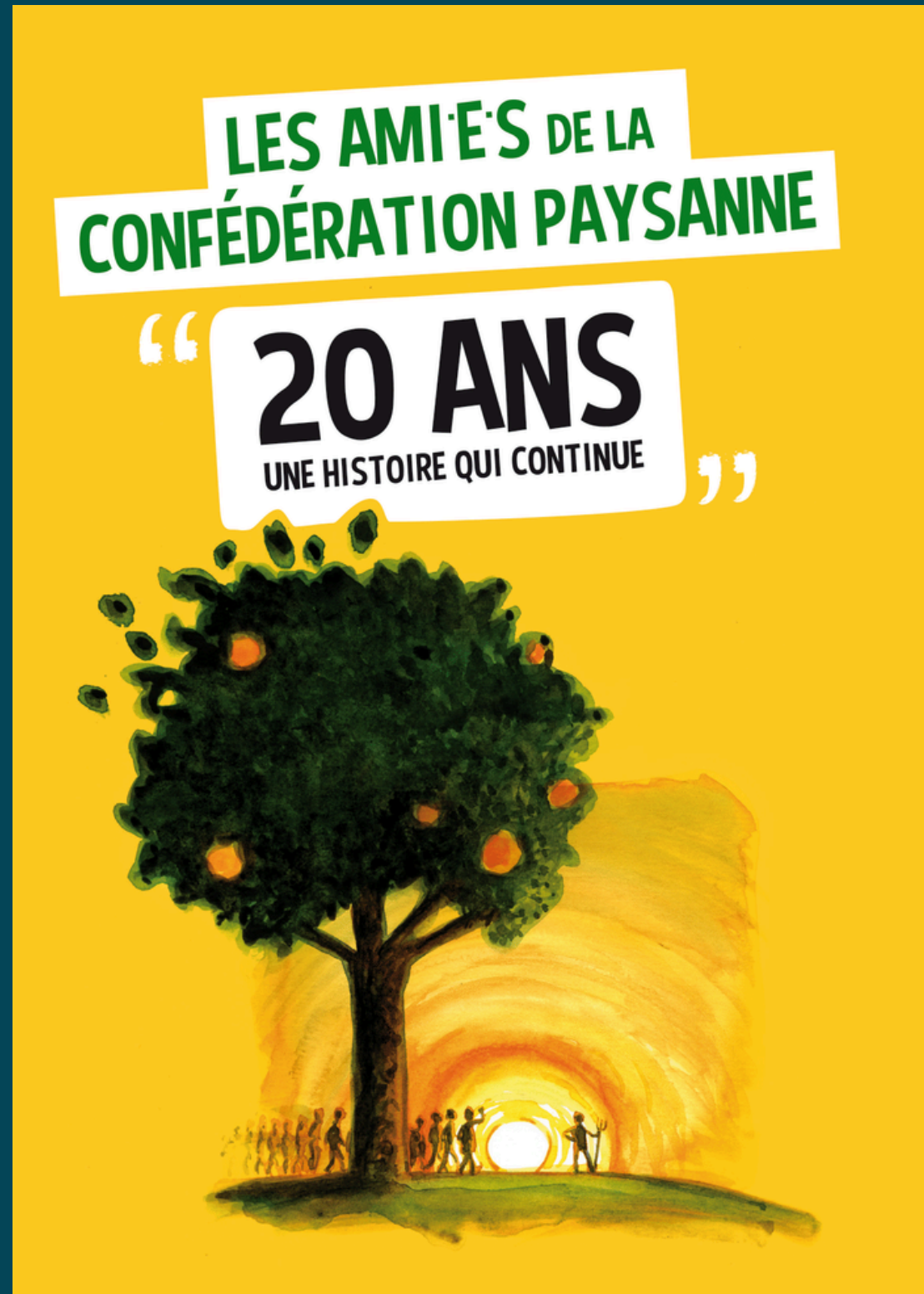
Fréquence du prélèvement : mensuel trimestriel annuel ponctuel

Fait à : Le : Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

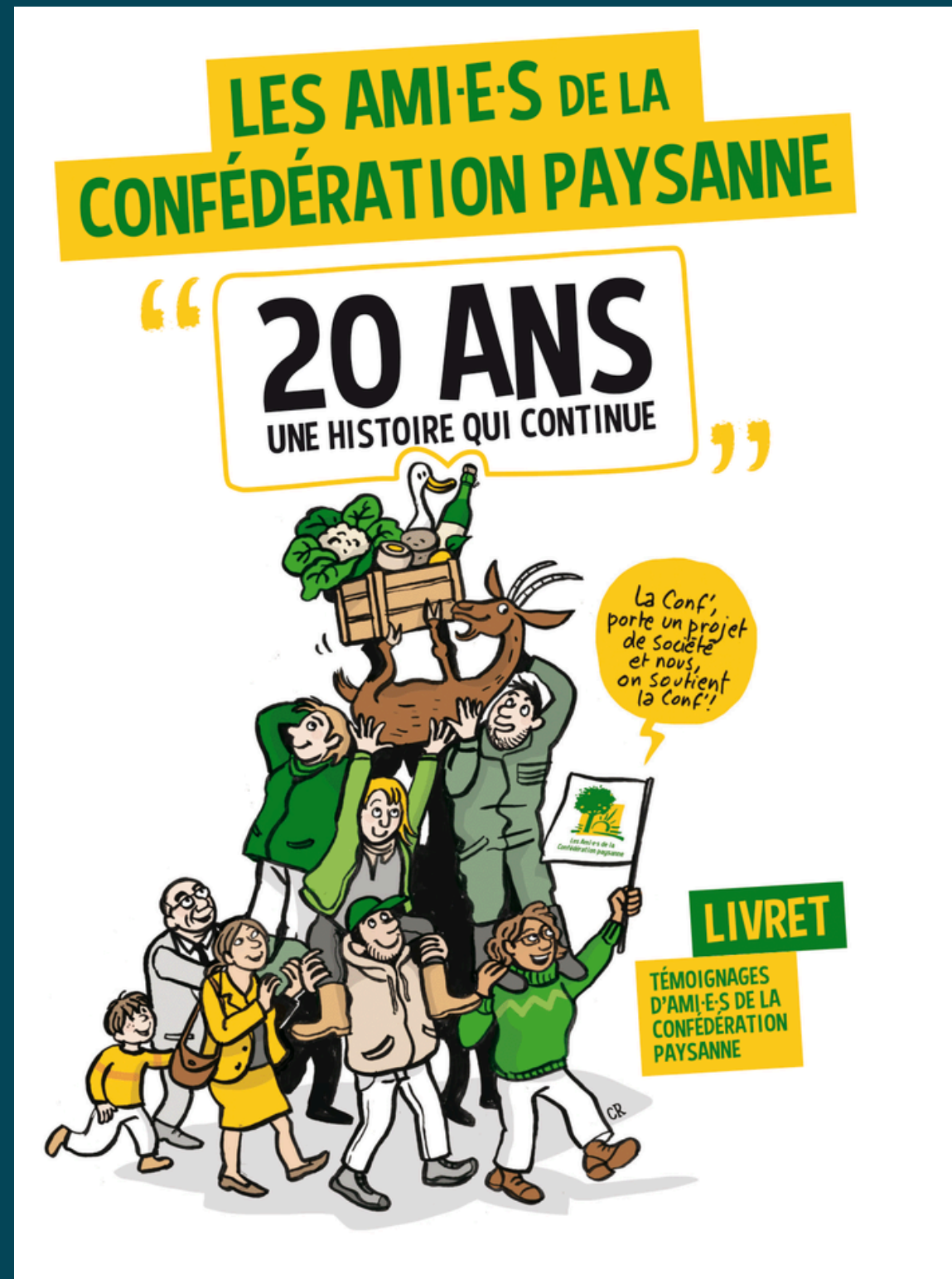
Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Livre "Histoire des Ami.e.s"



9 €

Livret "Histoire des Ami.e.s"



Jeu de cartes Histoire des Ami.e.s



12 €

Frise "Histoire des Ami.e.s"

(format accordéon 1180 x 210 mm)

20 ans de soutien à l'agriculture paysanne et maintenant ?

Les Amis de la Confédération paysanne

Des actions dans toute la France

Rejoignez-nous!

Les Amis de la Confédération paysanne
104, rue de Valenciennes, 59100 Roubaix
Tél : 03 20 33 12 12
@amisconf
amisconf.org

5 €

Frise "Histoire des Ami.e.s"

(format bâche 150 x 37.5 cm)

20 ans de soutien à l'agriculture paysanne et maintenant ?

Rejoignez-nous!

Les Ami.e.s de la Confédération Paysanne
104, rue de Valenciennes, 59100 Roubaix
Tél : 03 20 33 12 12
www.confedpaysanne.org
@confedpaysanne

10 €

Campagnes Solidaires - Spécial Ami.e.s !



Pour accéder au document :

<https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/cs/documents/CS%20386%20dossier.pdf>

Lettres trimestrielles



LES AMI.E.S DE LA
CONFÉDÉRATION PAYSANNE

EDITO

LETTRE D'INFOS N°63

JANVIER 2024



2024 une bonne année citoyenne et paysanne !

Des élections européennes le 9 juin prochain se profilent, hélas avec une perspective d'expansion des courants politiques contraires à un modèle agricole qui respecte les paysans et réponde aux attentes de la société. Mais aussi une année de campagne pour remporter le plus grand nombre de chambres d'agriculture en janvier 2025, aux couleurs de la Confédération paysanne.

Notre ardeur, notre énergie, nos forces doivent s'engager dans ces luttes. Les Amis.e.s de la Conf' peuvent s'inspirer d'ouvrages réalisés par L'Atelier Paysan avec « Reprendre la terre aux Machines, Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire », ainsi que « La France

qui a faim » de Bénédicte Bonzi pour susciter la discussion.

Il va nous falloir promouvoir nos idées, porter un discours vivifiant partout où cela sera possible, organiser des actions avec les Conf locales.

Interpeller les citoyens et citoyennes sur les perspectives de ces élections européennes, en s'appuyant sur le travail de la commission PAC des Amis.e.s et ses fiches thématiques. Nous avons notre réflexion, des outils, des convictions.

A la lecture de cette lettre d'infos, vous aurez là, via nos 20 ans au Larzac, les dynamiques locales Amies et les Semaines de l'agriculture paysanne en développement partout en France, dans les grandes écoles et universités, via les formations que nous organisons, ou

encore notre présence aux Salons à la ferme, une multiplicité des témoignages et facettes que peut recouvrir une implication aux Amis.e.s. Nous sommes un véritable mouvement de l'éducation populaire.

L'accroissement de nos adhérentes et adhérents est bien la démonstration que notre mouvement rentre en résonnance avec l'envie d'une agriculture paysanne, et la nécessité d'une alimentation choisie accessible à toutes et tous. 2024 sera portée par l'enthousiasme de relever ces défis !

Dans le numéro 374 de « Gardarem Lo Larzac », la lecture de l'Edito de Solveig Letort est inspirante à ce sujet, il est grand temps de « refaire humanité ».

Même si tu ne crois plus à l'aurore, tu verras, le jour se lève encore...!

Préparation des 20 ans au Larzac, stage sur la sécurité sociale de l'alimentation, multiplication des groupes locaux, journée de positionnement politique... Le temps nous a manqué pour honorer la Lettre d'infos des Amis.e.s de la Conf'. Nous nous permettrons donc un petit rattrapage dans celle-ci, avec quelques nouvelles remontant au Printemps dernier (l'occasion de donner des idées pour le prochain !). Bonne lecture ! ■

Le Conseil d'administration
des Amis.e.s de la Conf'

Les actions des Amis.e.s de la Confédération paysanne sont très diverses.

Elles peuvent être individuelles : adhésion et don, visite et soutien à des paysan.ne.s sur son territoire, diffusion des analyses et des informations autour de soi, participation à des réunions ou des manifestations, etc.

Mais nos actions sont surtout collectives. Elles sont nombreuses et vous les découvrirez dans nos Lettres trimestrielles

Renouvellement des générations et installations paysannes : un enjeu vital !

FICHE PAC • 11.2024

LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE



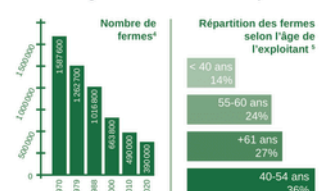
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ET INSTALLATIONS PAYSANNES : UN ENJEU VITAL !

On l'entend de plus en plus souvent (et pour cause nous y sommes presque !) : d'ici 2030, un quart des agriculteurs et agricultrices partira à la retraite.

Alors qu'il serait nécessaire que 20 à 25 000 personnes s'installent chaque année pour assurer la relève agricole¹, seules 10 à 15 000 d'entre elles y parviennent, tant l'accès au foncier relève d'un parcours du combattant² et les perspectives économiques du métier sont peu attractives.

200 fermes disparaissent chaque semaine en France. Où et par qui

sera produite notre alimentation demain³? Campagnes vivantes, sécurité alimentaire... : qu'en sera-t-il si nous ne parvenons pas à installer de nombreux paysans et paysannes ? Il semble urgent que l'État et l'Union Européenne prennent cette question d'intérêt général à bras le corps.



QUEL RÔLE DE LA PAC DANS CETTE AFFAIRE ?

La PAC (Politique Agricole Commune), en alignant les prix agricoles sur les plus bas coûts de production, d'abord européens, puis mondiaux (1992), a conduit au remplacement du travail par des machines et des pesticides, provoquant agrandissement des parcelles, arrachage des haies, érosion, inondations. Aujourd'hui, la PAC oriente toujours fortement les pratiques agricoles, au moyen de ses financements ciblés.



Cofinancé par l'Union européenne

Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Si l'Union européenne est l'auteur chargé de l'ordre ne saurait en être tenu pour responsable.

CE QUE FINANCE LA PAC ACTUELLEMENT

La grande partie des aides sont attribuées par ha et représentent 70% du budget de la PAC (1^{er} pilier).

Cela conduit à l'agrandissement des exploitations au détriment de l'installation de nouvelles petites exploitations, à l'augmentation du prix des terres, à la dégradation des sols et à la dévitalisation des zones rurales.

Pour les jeunes agriculteurs⁴, les financements viennent de deux sources :

- un complément d'aide par ha attribué aux jeunes agriculteurs (1^{er} pilier),
- une aide forfaitaire à l'installation dans le cadre du 2^{ème} pilier de la PAC (développement rural), cofinancée par l'UE et l'État membre pour toutes les installations qui le demandent, mais avec des critères qui varient par État membre.

UNE PAC EN DÉCALAGE AVEC LES BESOINS ET ASPIRATIONS DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

Les nouvelles générations, qu'elles soient issues du milieu agricole ou « Non issues du Milieu Agricole » (dites NIMA, soit 60% des personnes souhaitant s'installer en agriculture aujourd'hui), aspirent de plus en plus à d'autres modèles agricoles.

Elles souhaitent davantage pérenniser leur installation en trouvant des pistes pour s'affranchir de la pénibilité du travail agricole et/ou honorer une transition devenue nécessaire, pour des campagnes et une agriculture respectueuses du vivant.

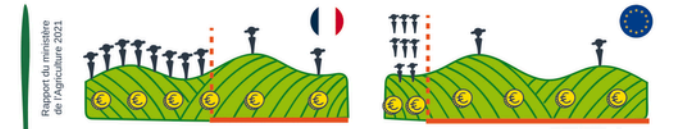
Elles portent en cela le projet politique de l'agriculture paysanne en développant des fermes à taille humaine, en s'installant sur de petites surfaces, à plusieurs, avec une diversification des productions. Autant de caractéristiques qui sont défavorisées en termes de soutien de la PAC.

Rien ne laisse présager un changement de cap : derrière les promesses de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) pour encourager les installations agricoles, les objectifs fixés sont bien moins ambitieux :

- le strict remplacement des départs par des installations ne suffira pas pour relever les défis de la transition agricole et alimentaire⁵. La Confédération paysanne revendique l'installation d'1 million de paysans et paysannes ;
- le vote de l'Assemblée nationale en mai 2024 sur l'article 1^{er} du projet de Loi d'orientation agricole (LOA) a envoyé un signal de recul très négatif, allant à l'encontre du développement de surface en agriculture biologique et en protéines végétales⁶.

QUELS LEVIERS VIA LA PAC POUR DES INSTALLATIONS NOMBREUSES ?

- Un revenu agricole suffisamment attractif à travers la régulation des marchés, des droits de douane européens quand nécessaire, des aides aux modes de production agroécologiques, ou encore l'instauration de prix minimum d'entrée⁷;
- l'abandon des aides à l'hectare sur l'ensemble du territoire européen ;
- le plafonnement, par actif, de toutes les aides ;
- l'ouverture des aides à l'installation (ACJA – Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs – dans le 1^{er} pilier et DJA – Dotation Jeune Agriculteur – dans le 2^{ème} pilier) aux plus de 40 ans et adaptation de ces aides à la diversité des projets et des profils.



20% des agriculteurs français possèdent 52% des terres agricoles et touchent 35% des aides européennes. Pour l'ensemble de l'Europe : 20% des agriculteurs possèdent 83% des terres agricoles et touchent, en moyenne, 81% des aides de l'UE⁸.

Les gouvernements et syndicats majoritaires visent au contraire à aligner la France sur la moyenne de l'UE, favorisant toujours l'agrandissement et sacrifiant l'agriculture paysanne.

1. Recommandations de la Cour des comptes dans un rapport au Sénat : www.scomptes.fr/publications/la-politique-d'installation-des-nouveaux-agriculteurs-et-de-transmission-des-terres
2. Rapport Terre de liens : « Le portage foncier agricole : levier pour une agriculture en transition ? » : ressources.terredeliens.org/les-ressources/le-portage-foncier-agricole-rapport-3
3. www.rapportfrance.fr/franceculture/podcasts/serie-agriculture-la-terre-ferme-les-agriculteurs-de-demain
4. En 2020, dernier recensement agricole, « la France métropolitaine compte 389 800 exploitations agricoles, soit environ 100 000 de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement. La taille des exploitations continue d'augmenter ». Dans les années 1950, la surface moyenne d'une exploitation française est de 15 ha. En 2021 en métropole, la taille moyenne est de 70 ha. agriculture.gouv.fr/la-taille-moyenne-des-exploitations-agricoles.html
5. www.confederationpaysanne.fr/sites/default/files/2024/05/20240520_20240520_20240520_20240520_20240520_20240520.pdf
6. collectifnourrir.fr/vote-du-projet-de-loi-agricole-le-collectif-nourrir-denonce-des-reculs-alarmants-pour-l-agriculture-et-lenvironnement
7. Ce vote a notamment entraîné la suppression d'objectifs cruciaux inscrits dans le code rural, comme l'objectif de 15% de la SAU - Surface Agricole Utile - en Agriculture Biologique d'ici 2022 ou l'objectif de 8% de la SAU en Légumineuses d'ici 2030. Source : www.generations-futures.fr/actualites/foa-article-1
8. www.confederationpaysanne.fr/sites/default/files/2024/05/20240520_20240520_20240520_20240520_20240520_20240520.pdf
9. eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:53021DC0819_2021 - Rapport de la Commission européenne.
10. www.lemonde.fr/economie/article/2024/01/02/1/en-pays-de-la-loire-la-safer-accusee-de-ne-pas-privilegier-l-installation-de-jeunes-agriculteurs_6357548_3234.html
11. www.facebook.com/photo/?fbid=892225247227514setna.429265446053071
12. www.confederationpaysanne.fr/sites/default/files/2024/05/20240520_20240520_20240520_20240520_20240520_20240520.pdf
13. terredeliens.org/national/nous-soutenir/nous-soutenir

POUR AUTANT, DES LEVIERS D'ACTION EXISTENT !

► À échelle citoyenne :

- ✓ devenir sociétaire ou s'engager bénévolement auprès des associations locales de Terre de Liens pour sortir le foncier d'une logique de spéculation et y installer des porteurs et porteuses de projet en agriculture paysanne⁹ ;
- ✓ rejoindre une AMAP pour défendre un modèle économique solidaire et encourager l'installation de nouveaux paysans et paysannes en leur garantissant des débouchés et une sécurité financière grâce à une production pré-financée ;
- ✓ chercher dans nos territoires les producteurs en agriculture paysanne ou bio, leur réserver nos achats et créer de la convivialité autour d'eux.

► Mais surtout à échelle collective :

- participer/initier des actions de défense collective locale contre les cumuls/agrandissements excessifs, comme la mobilisation citoyenne à l'automne 2022 en Maine-et-Loire avant une décision de la Safer.¹¹
- participer à la diffusion d'exemples d'installation paysanne réussie, comme la Ferme de Combreux en Seine et Marne (77) : reprise en 2015 d'une ferme par plusieurs NIMA via différents ateliers de production commercialisés en AMAP (paysan boulanger, petits fruits/transformation, maraîchage, et un collectif d'habitants), avec l'appui en partie de Terre de liens.
- mettre en lumière les mesures ou actions victorieuses portées par la Conf', comme l'aide complémentaire jeune agriculture (ACJA), obtenue en 2023 (aide forfaitaire entre 3 000 et 4 500 euros/an sur 5 ans, qui constitue la première aide à l'agriculteur actif dans la PAC¹²)
- mettre en place un plaidoyer efficace auprès de nos députés, comme ce qui a été fait via la campagne « Avec ou sans paysans » : avec-ou-sans-paysans.fr
- nous rejoindre : lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre

Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 54 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune. Retrouvez leurs propositions ici ► collectifnourrir.fr ► pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos autres fiches !

Les Amis de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org | www.lesamisdelaconf.org | 01 43 62 18 70
@lesamisdelaconf.bsky.social | LesAmisdeLaConf | AmisdeLaConf

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/uploads/LACP-FICHE-09-Renouvellement-des-generations-et-installations-paysannes-PRINT.pdf>

L'UE : Pourquoi est-il important de voter aux prochaines élections européennes ?



L'AGRICULTURE ET NOTRE ASSIETTE POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE VOTER AUX PROCHAINES ÉLECTIONS EUROPÉENNES ?

Le 9 juin 2024, nous élirons nos représentant-e-s au Parlement européen (PE) pour 5 ans. Avec les gouvernements de l'Union européenne (UE), le PE codécide les lois et les orientations de l'UE, dont la Politique agricole commune (PAC). De notre vote dépendront les rapports de force entre les groupes politiques du Parlement européen, aujourd'hui à l'avantage des libéraux.

L'UE s'engagera-t-elle résolument dans la transition agroécologique, la refonte de sa politique agricole, la relocalisation de la production, la décarbonation de notre économie, la sobriété énergétique, ... ?

Ceci est entre nos mains.



LE PARLEMENT EUROPÉEN JOUE UN RÔLE IMPORTANT EN MATIÈRE AGRICOLE, ALIMENTAIRE, ENVIRONNEMENTALE, DE SANTÉ, DE COMMERCE INTERNATIONAL.

En novembre 2023, le Parlement européen a torpillé la proposition de la Commission européenne de réduire de 50% les pesticides d'ici 2030, dans un vote remporté par les groupes politiques de droite et d'extrême droite.

Lors de la dernière réforme de la PAC 2023-2027, ces groupes ont réduit la

portée des mesures environnementales et favorisé les grandes exploitations ainsi que l'agriculture industrialisée.

Les rapports de force au sein du PE influencent le travail de la Commission européenne, qui a reporté sa proposition d'en finir avec l'élevage en cage.



LES POLITIQUES EUROPÉENNES IMPACTENT L'AGRICULTURE.

Par son volume important d'aides en comparaison de la valeur marchande des produits agricoles, la PAC joue un rôle déterminant dans l'évolution de l'agriculture. La France, avec la plus grande surface agricole de l'UE, est la première bénéficiaire de ces aides (9 milliards €).

La législation sur les pesticides est d'abord européenne, comme on l'a vu en 2023 sur le glyphosate.

Au printemps 2024, le Parlement européen et les gouvernements vont

légiférer sur les nouveaux OGM et risquent de négliger les dangers pour la biodiversité et l'autonomie des exploitations agricoles.

En novembre 2023, le Parlement européen a approuvé l'accord de « libre » - échange entre l'UE et la Nouvelle-Zélande, au mépris des filières laitières et ovines de l'UE et du réchauffement climatique. Va-t-il approuver un accord possible avec le Mercosur en 2024, au détriment de l'agriculture paysanne en Europe et en Amérique du Sud ?

QUELQUES-UNS DES ENJEUX DE LA PROCHAINE LÉGISLATURE DU PARLEMENT EUROPÉEN.

La prochaine réforme de la PAC pour l'après 2027 sera négociée entre le Parlement européen et les ministres de l'agriculture :

► maintiendra-t-elle encore des aides à l'hectare, qui favorisent les grandes exploitations ?

► la priorité sera-t-elle enfin accordée à une agriculture qui permette une alimentation en produits locaux et bio ?

► l'UE abandonnera-t-elle l'élevage industrialisé au profit d'animaux qui pâturent ?

► fera-t-elle le choix d'une agroécologie paysanne qui favorise la biodiversité et limite le réchauffement de la planète ?

Le règlement sur la décarbonation de l'agriculture par le stockage du carbone dans le sol et la limitation des émissions (carbon farming) est en négociation. Il risque de favoriser les grandes exploitations, le greenwashing et une concurrence accrue sur le foncier.

L'UE privilégiera-t-elle la santé des consommateurs, notamment en abandonnant les pesticides et en restreignant les additifs alimentaires ?

L'UE changera-t-elle sa politique commerciale extérieure, en abandonnant ses accords dits de libre-échange, en proposant de nouvelles règles du commerce international basées sur une souveraineté alimentaire solidaire ?



► Ces enjeux concernent notre quotidien de consommateurs et de citoyens & citoyennes, notre santé, notre environnement, le coût et la qualité de notre alimentation.

Le 09 juin 2024, allons voter !

NOUS POUVONS AGIR :

- en votant massivement aux prochaines élections européennes
- en votant pour des listes qui :
 - soutiennent une agroécologie paysanne qui favorise la biodiversité
 - s'engagent à lutter contre le réchauffement de la planète
 - proposent l'instauration d'accords commerciaux équitables.



Collectif
NOURRIR

Notre association est membre du Collectif NOURRIR. Réunissant 54 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le Collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

Retrouvez leurs propositions ici : collectifnourrir.fr

Autres sites ressources :

- La Coordination européenne via campesina : www.eurovia.org
- Le Parlement européen : www.europarl.europa.eu/portal/fr
- La Confédération paysanne : www.confederationpaysanne.fr
- Les Amis de la Confédération paysanne : lesamisdelaconf.org/2022/12/12/la-pac-opaque/

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos 7 autres fiches : PAC & santé, énergies, territoires, prix, qualité de l'alimentation, fonctionnement des institutions européennes, Eau (lesamisdelaconf.org/2023/02/03/4-pages-leau/).

Soutenez l'agriculture paysanne : rejoignez les Amis de la Conf ! lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre

Les Amis de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org www.lesamisdelaconf.org 01 43 62 18 70

LesAmisdeLaConf AmisdeLaConf LesAmisdeLaConf

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/2024/01/23/4-pages-lagriculture-et-notre-assiette-pourquoi-est-il-important-de-voter-aux-prochaines-elections-europeennes/>

La PAC et les prix

Version 09.2024

LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE



LA PAC ET LES PRIX

► La Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne se donne entre autres pour finalité de favoriser le développement d'un secteur agricole compétitif, garantissant la sécurité alimentaire et consolidant le tissu socio-économique rural¹.

► Dans les faits, elle favorise une grande instabilité des **prix agricoles** - alignés sur les cours mondiaux - souvent **inférieurs aux coûts de production**, et maintient les producteurs dans un état de dépendance vis-à-vis des primes PAC. En compensation, elle verse des primes aux exploitations.



► L'agro-industrie et les supermarchés achètent donc souvent aux producteurs les produits agricoles à bas prix. Ces prix sont la plupart du temps très inférieurs aux prix payés par les consommateurs. Ils sont en effet majorés par les marges opaques des transformateurs et des distributeurs. Indirectement, ces derniers profitent donc plus des primes PAC que les producteurs.



¹ (extrait du règlement 2021/2015 du 02/12/2021) : www.eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2115&from=EN



Cofinancé par l'Union européenne

L'EXEMPLE DU LAIT

• En 2021, le lait UHT demi écrémé est vendu au consommateur 1,08 € TTC la brique de 1 litre en supermarché (prix moyen¹).

• Le lait est acheté à 0,38 €/L au producteur français

• Or, le coût de production incluant le travail, (hors investissements nets) en 2021 s'élève en moyenne à 0,53 €/L. Ce coût a largement augmenté depuis.

• Le producteur perd donc en moyenne 0,15 €/L : par exemple, un éleveur produisant 200 000L de lait par an, perd 30 000 euros.

► Ceci explique la situation extrêmement difficile de beaucoup d'éleveurs laitiers.



Lorsque le producteur vend son lait à la laiterie, c'est elle qui fixe le prix, en fonction du prix du marché international², lié en grande partie au prix du plus grand exportateur de poudre de lait dans le monde, la Nouvelle-Zélande.

Le prix du lait en France et en Europe dépend donc de la météo et de l'activité volcanique en Nouvelle-Zélande !!...

Si la météo y est favorable, si les prairies y sont grasses et si les volcans dorment, le prix du lait sera bas.

Photos : wirestock



¹ L'économie laitière en chiffres, édition 2022 du CNIEL (p 91) : <https://fr.calameo.com/read/0022300519772e51d1fd>

² Le lait est un produit frais, qui se conserve peu de temps. Il est transformé en poudre de lait pour de nombreux usages agroalimentaires et l'exportation.

COMMENT LA PAC INTERVIENT-ELLE ?

► La PAC a aligné les prix agricoles européens sur les prix mondiaux et favorise l'approvisionnement des laiteries et des supermarchés à un prix bas.

► En 2015, elle a supprimé la régulation du marché (quotas laitiers de production), conduisant à une augmentation des excédents européens de lait et à des chutes de prix récurrentes. Le prix reste inférieur au coût de production pour la plupart des producteurs.

► Elle verse des primes aux exploitations en guise de compensation partielle : c'est souvent le seul revenu de l'éleveur¹.

¹ Voir l'exemple d'une exploitation danoise de 800 vaches, dans le documentaire « La planète lait » : www.youtube.com/watch?v=8HDS8Jo66eA
² Protéines végétales complémentaires du maïs dans l'alimentation animale

► En France, la PAC verse encore des primes plus importantes aux hectares de maïs qu'aux hectares de prairie. La production s'est intensifiée : les troupeaux pâturent de moins en moins, restant à l'étable près du robot de traite.

► L'Union Européenne ne met aucun droit de douane sur les importations de soja depuis 1962², déplaçant la production vers des systèmes intensifs à base de maïs/soja, à proximité des ports d'importation (Bretagne).



ET LES CITOYENS ET CITOYENNES ?

ILS PAIENT PLUSIEURS FOIS LEURS PRODUITS ALIMENTAIRES :

1 en tant que consommateurs à la caisse de leur magasin
2 en tant que contribuables finançant par l'impôt le budget de la PAC (environ 140€/par personne/par an)

3 en tant que consommateurs / contribuables finançant les dégâts environnementaux¹ et sociaux de la politique agricole actuelle et des modes de production dominants.

¹ www.generations-futures.fr/publications/pesticides-eau-pollution-omnipresente-reporterre.net/L-ampleur-des-inondations-est-accentuee-par-les-mauvaises-pratiques-agricoles

► En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :

- en renforçant le lien direct avec les producteurs de mon territoire (salons à la ferme ou fermes ouvertes : www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=12214)
- en participant à des groupes de consommateurs en contrat avec des producteurs, comme les AMAPs : www.miramap.org
- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne
- en rejoignant les Ami.e.s de la Confédération paysanne : www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre

Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

► Retrouvez leurs propositions ici :

- collectifnourrir.fr
- pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020
- basta.pouruneautrepaac.fr/changer-la-pac

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos autres fiches !

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org www.lesamisdelaconf.org 01 43 62 18 70
LesAmisdeLaConf AmisdeLaConf

Cofinancé par l'Union Européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables.

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-01-PAC-et-prix-09-2024-MD.pdf>

La PAC et la santé

Version 09.2024

LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE



LA PAC ET LA SANTÉ

Les Amis de la Confédération paysanne

La PAC favorise et finance un système de production agricole et de transformation alimentaire qui pose des problèmes de santé.

L'INDUSTRIALISATION DE L'ÉLEVAGE ET DES CULTURES NUIT À LA SANTÉ

► L'usage des antibiotiques, répandu dans les élevages intensifs favorisés par la PAC, ainsi que leur surconsommation en médecine humaine, ont fait surgir des bactéries résistantes, qui tuent plus de 30.000 personnes par an dans l'Union européenne¹.

► En 2019, 70% des eaux souterraines du Bassin Parisien² sont en mauvais état du fait des nitrates et pesticides utilisés dans des cultures céréalières intensives. En Bretagne, c'est l'élevage intensif qui pollue rivières et mers.

► Les effets nocifs des pesticides sont de plus en plus reconnus et sont une vraie bombe à retardement pour notre santé. Mais les grandes firmes chimiques font pression sur les décideurs des règles européennes et nationales pour maintenir leur utilisation.



Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France. Source Solagro



Cofinancé par l'Union européenne

1 [www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(21\)02724-0/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(21)02724-0/fulltext)

2 www.eau-seine-normandie.fr/qualite-de-l-eau/qualite-des-eaux-souterraines

QUEL LIEN AVEC NOTRE SANTÉ ?

La PAC favorise un système alimentaire qui conduit à produire, transformer et consommer des aliments renfermant une grande quantité de gras, sel et sucre, avec des **conséquences directes sur la santé**, comme :

- l'obésité : coût médical de 20 milliards € /an en France en 2016¹, soit un tiers du budget PAC pour toute l'UE. Elle est souvent liée à la pauvreté, l'alimentation constituant la variable d'ajustement des budgets les plus modestes.
- le diabète : en 2030, on estime que 66 millions de personnes en seront atteintes dans l'UE, soit un coût de 95 milliards €².
- des cancers et maladies neurologiques liés aux pesticides³.

1 www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/90846524-d27e-4d18-a4fe-e871c146beba/files/1f8ca101-0c0b-4ccb-95ec-0a01434e1f34

2 Health impact assessment of the CAP, 1996, report of National Institute of Public Health, UK

3 INSERM : www3.ligue-cancer.net/docs/fichiers/pesticides.pdf

EN QUOI LA PAC EST-ELLE RESPONSABLE ?

► La PAC, dont la grande partie des primes est versée par hectare, sans plafond, favorise les grandes cultures intensives utilisatrices d'engrais et de pesticides entraînant pollution de l'eau, résidus dans les aliments, pollution de l'air.

► La PAC choisit la compétitivité internationale : produits agricoles à bas prix, d'où une agriculture industrialisée et donc des produits appauvris en nutriments¹.

► Les plus gros bénéficiaires de la PAC en France sont de grandes firmes de transformation comme Bigard (viande), Avril (huiles,...), Saveol (tomate industrielle), Te-reos (sucre), Agrial (lait,...)² et des grands groupements de producteurs³.

► Pour notre santé, on nous recommande 5 fruits et légumes par jour :

- mais la PAC a défavorisé la filière Fruits & Légumes. L'Union européenne en importe donc de plus en plus et ceux-ci sont souvent cultivés avec des normes environnementales moindres.
- En France, un hectare de fruits et légumes reçoit moins de primes PAC qu'un hectare de céréales, contrairement à l'Allemagne. Dès 2023 en Wallonie, une prime PAC de 4000 €/ha sera accordée aux maraîchers bio de moins de 3 ha.
- Depuis sa création en 1962, la PAC favorise l'importation massive de soja, liée à la déforestation tropicale, contribuant à l'émergence de nouvelles maladies et pandémies⁴.
- Mais la PAC peut aussi agir de manière positive :
- Depuis 2009, il n'y a plus de primes PAC à la culture du tabac dans l'UE⁵.
- La PAC finance la distribution de fruits et légumes et de lait dans les écoles : c'est un point positif, même s'ils ne sont le plus souvent ni bio ni locaux. Mais la France n'utilise que 8 % de ce budget !

1 www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/10/12/qualite-nutritive-des-aliments-des-inquietudes-et-des-exagerations_5012617_4355770.html

2 basta.pouruneautrepaq.fr/wp-content/uploads/2021/01/Argumentaire_BASTA.pdf

3 www.france.tv/france-2/cash-investigation/3452284-agriculture-ou-sont-passees-les-milliards-de-l-europe.html

4 Voir lire La fabrique des pandémies, de Marie-Monique Robin

5 ec.europa.eu/info/sites/default/files/food-farming-fisheries/key_policies/documents/ext-eval-oleo-summary_2002_fr.pdf

En France, 4 cultures (blé, maïs, colza, tournesol) représentent 90% de la surface cultivée. Pourtant le Programme national nutrition santé recommande aujourd'hui de consommer plus de légumineuses, de fruits et légumes, si possible bio, et moins de viande⁴. La PAC y contribue-t-elle ?

4 www.theconversation.com/agriculture-alimentation-environnement-sante-a-quand-des-politiques-enfin-coherentes-184097



POUR AUTANT, DES LEVIERS D'ACTIONS EXISTENT !

► Depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi Egalim impose à la restauration collective d'inclure au moins 50 % de « produits bénéficiant de labels ou provenant des circuits courts » et au moins 20 % d'aliments bio. Certaines communes vont plus loin, malgré les obstacles de la réglementation européenne de la concurrence. Par exemple, les cantines scolaires de Mouans-Sartoux (06), 10.000 habitants, sont à 100% bio et locales depuis 2012¹.

► La PAC pourrait et devrait être un levier important pour garantir l'accès à une alimentation saine et abordable pour tous, condition essentielle d'une bonne santé, tout en garantissant des prix rémunérateurs aux producteurs. La Sécurité sociale de l'alimentation² constitue une réflexion intéressante pour aller dans ce sens, et la PAC a son rôle à jouer.

1 www.positivr.fr/cantine-bio-local-mouans-sartoux-senat/

2 www.banquedesterritoires.fr/cantines-bio-et-locales-experiences-inspirantes-de-collectivites

3 www.securite-sociale-alimentation.org

► En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :

- en soutenant les paysans qui pratiquent l'Agriculture paysanne www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne
- en rejoignant les Amis.e.s de la Confédération paysanne : www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre

Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

► Retrouvez leurs propositions ici :

- collectifnourrir.fr
- pouruneautrepaq.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020
- basta.pouruneautrepaq.fr/changer-la-pac

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos autres fiches !

Les Amis.e.s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org www.lesamisdelaconf.org 01 43 62 18 70

LesAmisdeLaConf AmisdeLaConf

Cofinancé par l'Union Européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient être tenues pour responsables.

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-02-PAC-et-sante-09-2024-MD.pdf>

La PAC et la qualité de l'alimentation

Version 09.2024

LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE

LA PAC ET LA QUALITÉ DE NOTRE ALIMENTATION

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne

► La qualité regroupe plusieurs éléments :

- le goût, la diversité, l'aspect des aliments, la convivialité, les affects liés aux habitudes alimentaires, le lien avec le territoire.
- l'accès pour toutes et tous à une alimentation saine, choisie, conforme aux préférences culturelles.
- l'aspect nutritionnel : protéines, lipides, glucides, minéraux, vitamines, ...
- l'absence de produits nocifs pour notre santé (certains acides gras saturés et trans, pesticides, additifs ...)

► Les conditions de production influent sur la qualité de l'alimentation : variétés, semences, modes de culture, intrants et traitements, proximité entre production et consommation, conditionnement, ...

► Il n'y a pas de qualité du produit sans qualité de vie du producteur, sans qualité sociale, environnementale. Par exemple, quelle qualité a un fruit récolté par des personnes non déclarées et/ou sous-payées ?

Cofinancé par l'Union européenne

CONSTATS

- La France n'échappe pas aux grandes tendances mondiales, avec une alimentation trop grasse, sucrée et salée, une part croissante d'aliments ultra-transformés, ainsi qu'une augmentation de la restauration hors domicile (69.000 fast-food en 2016¹).
- Les normes de qualité sont surtout fixées en fonction des besoins de l'industrie ou de la grande distribution et non des besoins des consommateurs, comme le calibrage standardisé des fruits & légumes, leur transportabilité, ...
- Une alimentation à deux vitesses : on constate une hausse de la précarité alimentaire, avec un doublement du nombre de personnes ayant eu recours à l'aide alimentaire entre 2009 et 2018, (aujourd'hui 10% des consommateurs²).

EXPLICATIONS

- La surconsommation et la « malbouffe » - augmentation des disponibilités caloriques, plus de plats préparés, des pertes et gaspillages - sont favorisées par l'industrie agroalimentaire³.
- L'agro-industrie, à partir de « matière première » agricole de plus en plus standardisée, fournit une très grande variété de produits alimentaires ultra-transformés.
- Des centaines d'additifs sont autorisés : colorants, conservateurs, antioxygènes, émulsifiants, gélifiants, épaississants, exhausteurs de goût, édulcorants⁴.
- Pour faire face à la concurrence des produits locaux/circuits courts, l'agro-industrie a multiplié les labels d'origine et de qualité qui sèment la confusion chez le consommateur. Le label « origine France », par exemple, ne dit rien du mode de production ni de la qualité. Le label « Haute Valeur Environnementale » (HVE), trop laxiste, a été développé pour bénéficier à tort d'aides PAC environnementales.

1 fr.statista.com/statistiques/498284/entreprises-restauration-type-rapide-france
2 www.insee.fr/fr/statistiques/6466177
3 www.cirad.fr/nos-activites-notre-impact/thematiques-de-recherche/systemes-alimentaires/enjeux-et-problematiques
4 fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_additifs_alimentaires

EN QUOI LA PAC EST-ELLE RESPONSABLE ?

- L'un des objectifs de la PAC depuis 1962 est de fournir des produits agricoles à l'agro-industrie à bas prix, et d'avoir des prix alimentaires bas pour le consommateur, en parallèle de salaires bas.
- Depuis 60 ans, la PAC favorise et finance l'intensification et l'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage, qui fournissent des produits standardisés de moindre qualité gustative et nutritionnelle. Elle cofinance par exemple la construction en France de serres chauffées (tomates, fraises, ...).
- En ne maîtrisant pas les volumes produits, la PAC favorise la quantité au détriment de la qualité.
- L'ouverture très large du marché européen depuis la réforme PAC de 1992 et les accords de libre-échange ouvrent la porte à des produits importés moins chers de moindre qualité, comme le poulet industriel brésilien ou ukrainien.
- En 1992, l'UE a supprimé 1200 variétés dans le catalogue de fruits & légumes commercialisables.
- La PAC, particulièrement en France, aide moins le développement de l'agriculture biologique que celui de l'agriculture productiviste.
- La PAC s'inscrit dans un Marché unique européen (libre circulation des produits) sans harmonisation sociale, qui favorise le dumping social : par exemple la production de fruits & légumes hors-saison, avec des salariés migrants exploités dans le sud de l'Europe.
- Mais la PAC a aussi développé des appellations d'origine protégée (AOP) et des Indications géographiques protégées (IGP), avec des critères de qualité (parfois trop laxistes) et un territoire défini. Elles protègent leurs produits des contrefaçons.

POUR AUTANT, DES LEVIERS D'ACTION EXISTENT ! NOUS POUVONS :

- exiger que tout le monde puisse avoir accès à une alimentation choisie, par exemple via la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation¹
- exiger l'interdiction de la publicité des aliments gras, salés, sucrés
- exiger une Politique Agricole ET Alimentaire Commune (PAAC)
- acheter bio-local autant que possible, aller voir les producteurs locaux et s'organiser avec eux, participer à des visites de fermes
- demandeur la création de potagers, basses-cours, la cuisine participative dans les écoles primaires, des animations dans les collèges et lycées

1 www.securite-sociale-alimentation.org

► En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :

- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne
- en rejoignant les Ami.e.s de la Confédération paysanne : www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre

► Retrouvez leurs propositions ici :

- collectifnourrir.fr
- pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020
- basta.pouruneautrepaac.fr/changer-la-pac

Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos autres fiches !

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org | www.lesamisdelaconf.org | 01 43 62 18 70
LesAmisdeLaConf | AmisdeLaConf

Cofinancé par l'Union Européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables.

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-03-PAC-et-la-qualite-de-notre-alimentation-10-2024-MD.pdf>

La PAC et les territoires

Version 09.2024

LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE



LA PAC ET LES TERRITOIRES

NOTRE VIE EN TANT QUE RURAUX

Encore un poulailler industriel : dans ce village, c'est le troisième.

C'est le temps de l'ensilage du maïs, ne sors pas avec ton vélo, les tracteurs avec des bennes chargées vont trop vite sur cette petite route !

Chez nous, en avril, tout est jaune (champ de colza) et en juin tout est bleu (champ de lin)

Qu'est devenu ce sentier de randonnée indiqué sur le topo-guide ?

Sur la route qui va à la mer, un énorme rond-point a été aménagé... C'est pour faciliter l'accès au méthaniseur ?

Dans notre vallée par temps de pluie, les rivières sont couleur terre...



Cofinancé par l'Union européenne

CONCENTRATION DES EXPLOITATIONS

Dans les années 1950, la surface moyenne d'une exploitation française est de 15 ha. Dans les années 60, la PAC et l'État accompagnent la restructuration des exploitations : taille minimum d'éligibilité aux aides publiques, regroupement des parcelles et arrachage des haies pour les agrandir et faciliter le passage des machines, etc. La concentration s'est accélérée les décennies suivantes, notamment dans les régions qui se spécialisent en céréales.

En 2021 en métropole, la taille moyenne est de 70 ha, en constante augmentation.

Cette concentration va de pair avec une chute drastique du nombre d'exploitations :

- 2,3 millions en 1950, moins de 400.000 en 2019.
- Entre 2010 et 2020, la France a perdu 100 000 exploitations.



MONDIALISATION ET LOCALISATION

Les territoires connaissent un double mouvement : une **spécialisation** dans une logique libérale (réponse aux marchés mondiaux) et une **différenciation** où chacun veut faire vivre son territoire et ses spécialités (appellations, labels locaux).

Spécialisation des territoires

Le système économique actuel pousse l'agriculture à la spécialisation des territoires dans une logique de compétitivité au service des marchés mondiaux.

Par exemple, en France, l'élevage (lait, volailles, porcs) s'est déplacé dans le Grand Ouest, au détriment des autres régions.

La spécialisation se traduit dans beaucoup de régions par une forte mécanisation, des hauts ren-

dements, de grandes surfaces (cultures céréalières, fruitières, ou viticoles), avec moins d'agriculteurs et des paysages de grandes étendues. Ailleurs, les paysages sont plus diversifiés.

Différenciation des territoires

Certains territoires défavorisés naturellement ou par la PAC ont du mal à s'insérer dans la compétition mondialisée et connaissent une régression agricole comme dans certaines **zones de montagnes où l'agriculture recule et laisse place à la forêt.**

D'autres territoires (sur)vivent grâce à des niches (marchés spécialisés) à forte valeur ajoutée, avec des spécialités, produits de terroir, des appellations particulières.

EN QUOI LA PAC EST-ELLE RESPONSABLE ?

- ▶ Une grande partie des primes PAC est attribuée par hectare, sans plafond, ce qui conduit à :
 - l'agrandissement des exploitations au détriment des petites exploitations,
 - l'augmentation du prix des terres,
 - la dévitalisation des zones rurales, avec raréfaction des services publics
- ▶ La PAC a aligné les prix agricoles sur les plus bas coûts de production, d'abord européens, puis mondiaux (1992), ce qui a conduit au **remplacement du travail par des machines et des pesticides**, d'où l'agrandissement des parcelles, l'arrachage des haies, l'érosion, les inondations, ...
- ▶ Depuis 1992, les surfaces en céréales ont reçu plus de primes PAC que les prairies, ce qui a conduit au remplacement de nombreuses prairies par du maïs.
- ▶ Depuis le début de la PAC en 1962, l'absence de droits de douane sur les importations de soja a concentré l'élevage intensif (porcs, volailles, lait) près des ports, et réduit l'élevage dans les zones défavorisées.

Forêt gagnant sur les pâturages



POUR AUTANT, CERTAINES MESURES DE LA PAC LIÉES AUX TERRITOIRES SONT BONNES, MAIS LIMITÉES :

- ✔ primes possibles de la PAC pour des modes de production moins destructeurs, la rénovation des villages, des services ruraux, la transformation locale, les circuits courts, le tourisme, ...
- ✔ régulation possible du marché pour les produits d'appellation protégée = maintien de filières de qualité souvent dans des zones défavorisées (ex du Comté, ...)

Ne jetons pas la PAC avec l'eau du bain, mais changeons son contenu.

▶ **En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :**

- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne
- en rejoignant les Ami.e.s de la Confédération paysanne : www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre

Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

▶ **Retrouvez leurs propositions ici :**

- collectifnourrir.fr
- pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020
- basta.pouruneautrepaac.fr/changer-la-pac

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos autres fiches !

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org | www.lesamisdelaconf.org | 01 43 62 18 70

LesAmisdeLaConf | AmisdeLaConf

Cofinancé par l'Union Européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables.

Pour accéder au document : http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-04-PAC-et-territoires-09-2024_MD.pdf

La PAC et l'énergie

Version 09.2024

LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE



LA PAC
ET LES
ÉNERGIES

CONTEXTE

Objectif annoncé en 2014 dans le cadre du paquet climat énergie 2030 de l'Union Européenne¹ : la part des énergies renouvelables dans l'UE (19% en

France en 2020²) devra s'élever à 32% de la consommation d'énergie totale, qui augmente.

1 www.climat.be/politique-climatique/europeenne/paquet-climat-energie-2030
2 www.insee.fr/fr/statistiques/4469376 - www.fina.alpha.fr/energie/energies-renouvelables-en-france

TROIS SOURCES D'ÉNERGIE D'ORIGINE AGRICOLE³ :

- **agrocarburants** : maïs, blé, pulpe de betteraves, colza, etc... transformés en éthanol ou en diester (remplace le diesel), avec une incorporation au maximum de 7% d'agrocarburants dans les carburants (directive UE). Cette transformation donne aussi lieu à des sous-produits utilisés en alimentation animale.
- **photovoltaïque** sur toits ou sur terrains, agri-voltaïque combinant panneaux solaires et agriculture.
- **méthanisation** : lisier et sous-produits de récolte ou cultures dédiées ou cultures intermédiaires (effectuées après la récolte principale) transformés par fermentation en méthane et sous-produit retournant au sol (digestat*).

3 Avant le pétrole, une partie des terres agricoles était consacrée à l'alimentation des animaux de trait.
4 www.basta.media/methanisation-lobby-gaz-vert-bio-gaz-agriculture-energetique-alimentaire



Cofinancé par
l'Union européenne

CONSTATS

• Alors que l'agriculture sert d'abord à transformer l'énergie solaire en énergie alimentaire grâce aux plantes, l'agriculture est devenue grande consommatrice d'énergie.

• Alors que l'Union européenne est le deuxième importateur alimentaire mondial, elle transforme 15 à 20% de ses céréales en carbu-

rants, cultive du maïs pour nourrir de gros méthaniseurs, couvre des surfaces agricoles avec des panneaux photovoltaïques, et en utilise d'autres pour des champs éoliens. En France, en 2015, 50 000 exploitations produisaient 20% de la production d'énergies renouvelables (396 GWh, soit 3,5 % de la production nationale d'énergie⁴).

1 www.senat.fr/rap/r19-646/r19-6465.html#toc7



Terres agricoles couvertes de photovoltaïque

EXPLICATIONS

• L'agriculture industrialisée est grande consommatrice d'énergie : fabrication des engrais azotés chimiques, carburant des tracteurs et autres machines agricoles, chauffage des serres,...

• Les agrocarburants et la méthanisation : problèmes et controverses

- ▶ agrocarburants en concurrence avec la production alimentaire,
- ▶ bilans énergétiques/climatiques des agrocarburants peu favorables et controversés,

▶ les gros méthaniseurs vont de pair avec de grands élevages industrialisés, où le revenu énergétique peut devenir supérieur au revenu du lait ou de la viande, servant d'alibi au bas prix de ces derniers. Les subventions publiques à la méthanisation (aide à l'investissement réservée aux gros projets, prix de rachat du gaz) confortent les gros élevages. Produire du maïs pour les méthaniseurs est « plus rémunérateur que de produire du lait ou des céréales pour le marché alimentaire² »

2 Ceser, dans son rapport de juin 2021 sur l'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050

COMMENT LA PAC INTERVIENT-ELLE ?

- ▶ La PAC subventionne les surfaces agricoles, qu'elles soient destinées à la production alimentaire ou non alimentaire, par exemple les cultures de maïs dédiées aux méthaniseurs.
- ▶ Dans le cadre du plan de relance post Covid, la Commission européenne propose (printemps 2022) qu'une partie du budget de la PAC permette aux États de financer la production d'énergie.
- ▶ La PAC cofinance les investissements en méthaniseurs sur les exploitations.

Élevage bovin et méthaniseur



POUR AUTANT, DES LEVIERS D'ACTION EXISTENT ! NOUS POUVONS :

- ✓ réduire la consommation d'énergie en agriculture :
 - baisse des engrais azotés chimiques et développement des légumineuses
 - abandon du chauffage des serres avec des énergies fossiles
 - pratiques agroécologiques réduisant le travail du sol
- ✓ avoir une production d'énergie vertueuse :
 - huile locale d'oléagineux comme carburant des tracteurs
 - petites éoliennes gérées par l'exploitation agricole
 - panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments utilisés
 - méthanisation collective et territoriale, à petite échelle, sans culture dédiée

▶ En tant que citoyens et citoyennes, nous pouvons agir :

- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne
- en rejoignant les Ami.e.s de la Confédération paysanne : www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre

▶ Retrouvez leurs propositions ici :

Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

- collectifnourrir.fr
- pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020
- basta.pouruneautrepaac.fr/changer-la-pac

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos autres fiches !

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne - 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org www.lesamisdelaconf.org 01 43 62 18 70
LesAmisdeLaConf AmisdeLaConf


Cofinancé par l'Union Européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables.

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-05-PAC-et-les-energies-09-2024-MD.pdf>

Comment la PAC est-elle décidée ? Comment intervenir ?

Version 09.2024

LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE



COMMENT LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EST-ELLE DÉCIDÉE ? COMMENT INTERVENIR ?

La Politique Agricole Commune s'inscrit dans le cadre du budget de l'Union Européenne. Pour les années 2021-2027, 387 milliards d'euros sont dédiés à l'agriculture¹.

¹ www.agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/financing-cap/cap-funds_en


QUI DÉCIDE DE LA PAC ?

► **5 institutions de l'Union européenne sont en jeu¹ :**

- Le Comité européen des Régions - CdR (avis)
- Le Comité économique social européen - CESE (avis)
- La Commission européenne (proposition)
- Le Parlement européen - PE (co-décision)
- Le Conseil agricole européen - 27 ministres de l'Agriculture (co-décision)

La Commission européenne est seule habilitée à faire des propositions législatives. Elle les adresse aux autres institutions, qui ensuite **codécident** (Conseil agricole européen + PE) ou **donnent leur avis** (CdR + CESE)².

¹ www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/les-institutions-europeennes/
² Pour encore mieux comprendre comment fonctionne et se négocie la PAC, testez les jeux interactifs et animations : www.capey.fr/jeu-serieux-negocier-la-pac-a-bruxelles - www.capey.fr/cours-libres



Cofinancé par l'Union européenne

LE PROCESSUS DÉCISIONNEL EUROPÉEN



Source : www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-processus-de-decision-de-l-union-europeenne/

ÉTAPES DU PROCESSUS DE DÉCISION :

L'exemple de la réforme de la PAC adoptée en 2021 pour la période 2023-2027¹. La négociation a duré 3 ans.

- Propositions législatives de la Commission européenne en juin 2018,
- Avis du CdR le 05/12/2018 et du CESE le 31/10/2019
- Adoption des amendements du Conseil des ministres agricoles le 20/10/2020
- Adoption des amendements du Parlement européen le 23/10/2020
- Trilogue² Commission-PE-Conseil de novembre 2020 à juin 2021
- Accord final du trilogue le 25 juin 2021 et adoption formelle le 02/12/2021
- 2022 : chaque État membre soumet un plan stratégique national à la Commission concernant l'application de la PAC dans son pays
- Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023

LOBBYING ET CONSULTATIONS

Avant et pendant le processus de décision, le lobbying est intense à Bruxelles auprès des 5 institutions et dans les capitales auprès des gouvernements. De nombreux acteurs interviennent (agro-industrie, grande distribution, organisations agricoles, ONG, ...).

L'influence des différents acteurs est fonction de leur poids économique et financier, du rapport de forces interne à leur secteur (en agriculture, le COPA³ a plus d'influence que ECVC⁴) et de leur influence sur l'opinion publique.

Mais des campagnes/actions bien menées au moment opportun peuvent peser de façon décisive (victoires contre l'hor-mone laitière dans les années 90, contre les OGM, ...).

Les 5 institutions de l'UE concernées consultent et auditionnent les différents acteurs européens avant et pendant le processus de décision.

LES CITOYENS ET CITOYENNES ONT UN IMPACT

► Les citoyens et citoyennes influencent **prioritairement** les décisions :

- en élisant les députés européens qui codécident la PAC et en les interpellant en amont des élections - voir la campagne « *Tablons sur nos paysans et paysannes* » en 2019 via la *Plateforme Pour une autre PAC* ;
- en élisant les députés nationaux (qui peuvent agir auprès du ministre de l'Agriculture, membre du Conseil agricole européen).
- Ils et elles exercent une influence permanente en agissant au sein d'ONG et en contribuant à leurs activités (actions, plaidoyers) - voir action du 30 mars 2022 dans le cadre des élections présidentielles⁵ -

COMMENT INTERVENIR ?

► Au niveau national auprès des organisations agricoles, ONG, et députés pour influencer les positions du ministre français au Conseil européen et celles des députés européens français au Parlement européen⁶, ou en contribuant aux débats publics (saisir tous les leviers possibles)⁴.

► Au niveau européen auprès des organisations agricoles européennes, des ONG européennes, des députés européens et de la Commission européenne. Voir *mobilisation du 22 septembre 2019*⁶ avec la *Plateforme Pour une autre PAC*.

► Au niveau régional auprès des élus et institutions, pour peser sur les modalités de la mise en œuvre de la partie de la PAC gérée par les régions. - Voir campagne *Pour une autre PAC et actions des Ami.e.s de la Conf*⁷ en 2021¹.

QUAND INTERVENIR ?

Il est préférable d'intervenir d'abord en amont des propositions législatives de la Commission européenne pour les influencer. Une fois ces propositions présentées, la négociation dans et entre le Parlement européen et le Conseil se déroule dans le cadre de ces propositions. Cependant des changements significatifs interviennent ensuite au Parlement Européen et au Conseil, qu'il est possible d'influencer. Il reste ensuite à peser sur la mise en œuvre de la PAC en France et sur la préparation de la future PAC.



Le Parlement européen à Bruxelles
Photo : Michel Boucoffon

¹ Campagne « *Tablons sur nos paysans et paysannes* » : lesamisdelaconf.org/2019/03/27/pac-on-se-met-a-table-pour-les-europeennes-decisions-de-notre-alimentation
² « *L'agriculture doit nourrir les gens, pas les profits !* » - Pour une autre PAC - 30 mars 2022 : lesamisdelaconf.org/2022/03/30/action-pour-une-autre-pac-30-mars-2022
³ Voir tribune de Pour une autre PAC en 2021 : lesamisdelaconf.org/2021/04/06/tribune-commune-pour-une-autre-pac
⁴ Voir notre contribution lors du débat public « *ImpACTions* » : lesamisdelaconf.org/2020/11/05/debat-public-impactions-notre-cahier-dacteur
⁵ Tribune : « *Servir l'intérêt général plutôt que l'agrobusiness* » : lesamisdelaconf.org/2019/09/30/politique-agricole-commune-servir-interet-general-plutot-que-lagrobusiness/more-1572
⁶ Mobilisation du 22 septembre 2019 à Strasbourg devant le Parlement européen : lesamisdelaconf.org/2019/09/30/politique-agricole-commune-servir-interet-general-plutot-que-lagrobusiness/more-1572
⁷ Mobilisation élections régionales de 2021 : lesamisdelaconf.org/2021/05/26/pac-et-regionales-2021-table-de-debats-document-ressource « *Regards d'Ami.e.s de la Conf* sur le rôle des régions » : lesamisdelaconf.org/2021/05/17/regards-dami-e-s-de-la-conf-sur-le-role-des-regions

D'AUTRES LEVIERS CITOYENS D'ACTION

Depuis le Traité de Maastricht (1993), les citoyens et citoyennes ont un **droit de pétition**. Ces pétitions sont adressées au Parlement européen, qui peut ensuite demander à la Commission européenne de se saisir du sujet soulevé.

Depuis le Traité de Lisbonne (2009), les citoyens et citoyennes disposent de l'**initiative citoyenne européenne** (ICE) : si un million de citoyens européens d'au moins sept États membres signent une initiative, la Commission est tenue dans les 6 mois d'examiner la proposition et de décider si un plan d'action est nécessaire ou non. Par exemple, l'ICE contre l'élevage en cage de 2020 va déboucher sur une proposition législative dans ce sens en 2023 pour une interdiction en 2027¹. Il est possible aussi de saisir la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)². Si nous estimons par exemple, que la Commission ou un État membre n'a pas fait correctement appliquer la législation, nous avons le droit de l'attaquer. Les décisions de la CJUE sont contraignantes.

¹ www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/30/la-commission-europeenne-s-engage-a-interdire-les-cages-pour-les-animaux-d-elevage_6086386_3244.html
² www.touteleurope.eu/institutions/la-cour-de-justice-de-l-union-europeenne-cjue/

► **Nous pouvons aussi agir :**

- en soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne
- en rejoignant les Ami.e.s de la Confédération paysanne : www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre

Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 51 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune.

► **Retrouvez leurs propositions ici :**

- collectifnourrir.fr
- pouruneautrepac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020
- basta.pouruneautrepac.fr/changer-la-pac

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos autres fiches !

Les Ami.e.s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org | www.lesamisdelaconf.org | 01 43 62 18 70

LesAmisdeLaConf | AmisdeLaConf

Cofinancé par l'Union Européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient être tenues pour responsables.

Pour accéder au document : http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/LACP-FICHE-06-Comment-la-PAC-est-elle-decidee_09-2024-MD.pdf

Quelle place des citoyens et citoyennes dans la gestion de l'eau ?



L'EAU : RESSOURCE À PARTAGER « GOUTTE QUE GOUTTE »

LEAU • 02.2023 QUELLE PLACE DES CITOYENS ET CITOYENNES DANS LA GESTION DE L'EAU ?

A-t-on vraiment besoin d'exemples pour illustrer les enjeux de l'eau, sa préservation, ses usages, son partage ?

Nous, les Amis.e.s de la Confédération paysanne, nous nous sommes dits que oui, pour mieux ouvrir les yeux, pour mieux comprendre, pour mieux agir.

En janvier 2023, on nous annonce à la radio qu'il n'y a pas eu assez de pluie en 2022 et que de nombreuses nappes ont un niveau plus bas que la normale.

Le rapport du GIEC Pays de la Loire prévoit une baisse des débits de la Loire de 50 % à la fin du siècle¹. Et la question ne se pose pas uniquement pour ce fleuve : la situation globale des nappes phréatiques au niveau national est en dessous de la moyenne ; aucune région n'est épargnée^{2,3}. Des captages d'eaux potables sont coupés pour cause de pollution aux nitrates... Nous le voyons bien ce double problème, dès que nous levons la tête. Le soucis de quantité et qualité de l'eau, d'où ça vient ? Et surtout, comment agir ?

USAGE DE L'EAU : À QUELLE ÉCHELLE ?

L'humain intervient depuis des millénaires sur le cycle de l'eau pour son propre usage : canaux, digues, puits, étangs... Aujourd'hui, pour contrebalancer les effets du changement climatique, ces tentatives de contrôle s'intensifient et s'emballent, passant

d'une échelle humaine à une échelle industrielle. Mais une question se pose, avec ces « solutions » toujours plus démesurées, toujours plus coûteuses, n'aggrave-t-on pas les problèmes du cycle de l'eau au lieu de les résoudre ?

¹ Rapport du Giec en Pays de la Loire rendu le 24 juin 2022 : www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/loute-lactu-de-ma-region/les-actualites/climat-lalerte-du-giec-en-pays-de-la-loire
² État des nappes d'eau souterraine : www.brgm.fr/fr/etat-nappes-eau-souterraine-suivi-assure-brgm
³ Rappelons que le cycle de l'eau est planétaire. L'usage des eaux est aussi l'objet de conflits ou de coopérations et devrait faire l'objet de recherches suffisamment coordonnées à l'échelle européenne et internationale. Les nappes souterraines se moquent des frontières.

Le cycle de l'eau



Citoyens / citoyennes, agriculteurs, collectivités, syndicats, élus, il est urgent de se mettre autour de la table et d'agir afin de protéger et partager la ressource en eau.

Le schéma ci-contre montre les différents enjeux que l'eau rencontre dans son cycle. Creusons un peu avec un exemple : les bassines pour l'irrigation, dont nous parlons beaucoup.

À petite échelle, cela a toujours existé : dans une ferme, l'alimentation de mares se faisait par des sources, par des retenus collinaires... Mais à plus grande échelle, industrialisée, quelles sont les conséquences d'une irrigation toujours plus intensive et accaparante de la ressource ?

Les « méga-bassines », ces grandes réserves artificielles contenant chacune en moyenne 1 million de m³ d'eau puisée dans les nappes phréatiques, génèrent l'évaporation et la sécheresse des sols, entraînent la diminution des quantités d'eau dans les cours d'eau, diminuent les quantités d'eau douce arrivant aux estuaires, participent à la menace d'un manque d'alimentation en eau potable. Est-ce que ce déséquilibre qui fonctionne pour le profit de quelques-uns au détriment des autres est tenable, souhaitable ? Pour nous, c'est NON.

EAU : TOUTES ET TOUS RESPONSABLES ! PROTÉGEONS LA RESSOURCE : JOUONS-LÀ COLLECTIF !

Ralentissons le cycle de l'eau, en agissant sur tous les leviers :

► **Citoyens** : diminuer l'imperméabilisation de son terrain, pratiquer une gestion intégrée des eaux pluviales en renvoyant l'eau des gouttières dans un coin de son jardin.

► **Agriculteurs** : replanter les haies, diminuer les pesticides, pratiquer une irrigation adaptée à la ressource disponible.

► **Collectivités** : protéger les zones humides, infiltrer les eaux pluviales.

► **Syndicats** : renaturer les berges des cours d'eaux, localiser les problèmes pour l'approvisionnement en eau potable et agir dessus. Même s'il faut dire à un agriculteur ou à une usine de diminuer sa consommation, les enjeux de santé publique sont plus importants que les enjeux économiques.

► **Politiques** : empêcher l'accaparement des biens communs, l'urbanisation galopante, la dégradation des milieux naturels ; gérer les eaux de manière publique (régie).

EN TANT QUE CITOYENS, CITOYENNES, NOUS POUVONS AGIR :

Évidemment, ce n'est pas seulement avec la petite échelle, chacun chez lui que nous allons tout résoudre. Mais en multipliant les actions, en plaçant auprès des institutions gérant la ressource en eau, on peut peut-être inverser l'ordre des choses, non ?

► **En agissant individuellement à son échelle** : diminuer sa consommation d'eau, adapter son équipement (mousseurs, réducteurs de débit, toilettes sèches).

► **En se renseignant** : saviez-vous que vous pouvez déconnecter votre gouttière pour favoriser l'infiltration des eaux dans un coin du jardin ?

► **En favorisant l'infiltration de l'eau dans les sols** : bannir les rejets d'eaux pluviales au réseau, multiplier les actes pour favoriser la recharge de la nappe par des massifs légèrement creusés, des haies..., être acteurs dans des chantiers participatifs (plantation de haie, restauration et préservation de zones humides).

- En soutenant les paysans et paysannes qui pratiquent l'Agriculture paysanne www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne
- En lisant **Campagnes solidaires** : www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/CS381-Dossier-Irrigation.pdf
- En rejoignant les Amis.e.s de la Confédération paysanne : www.lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre

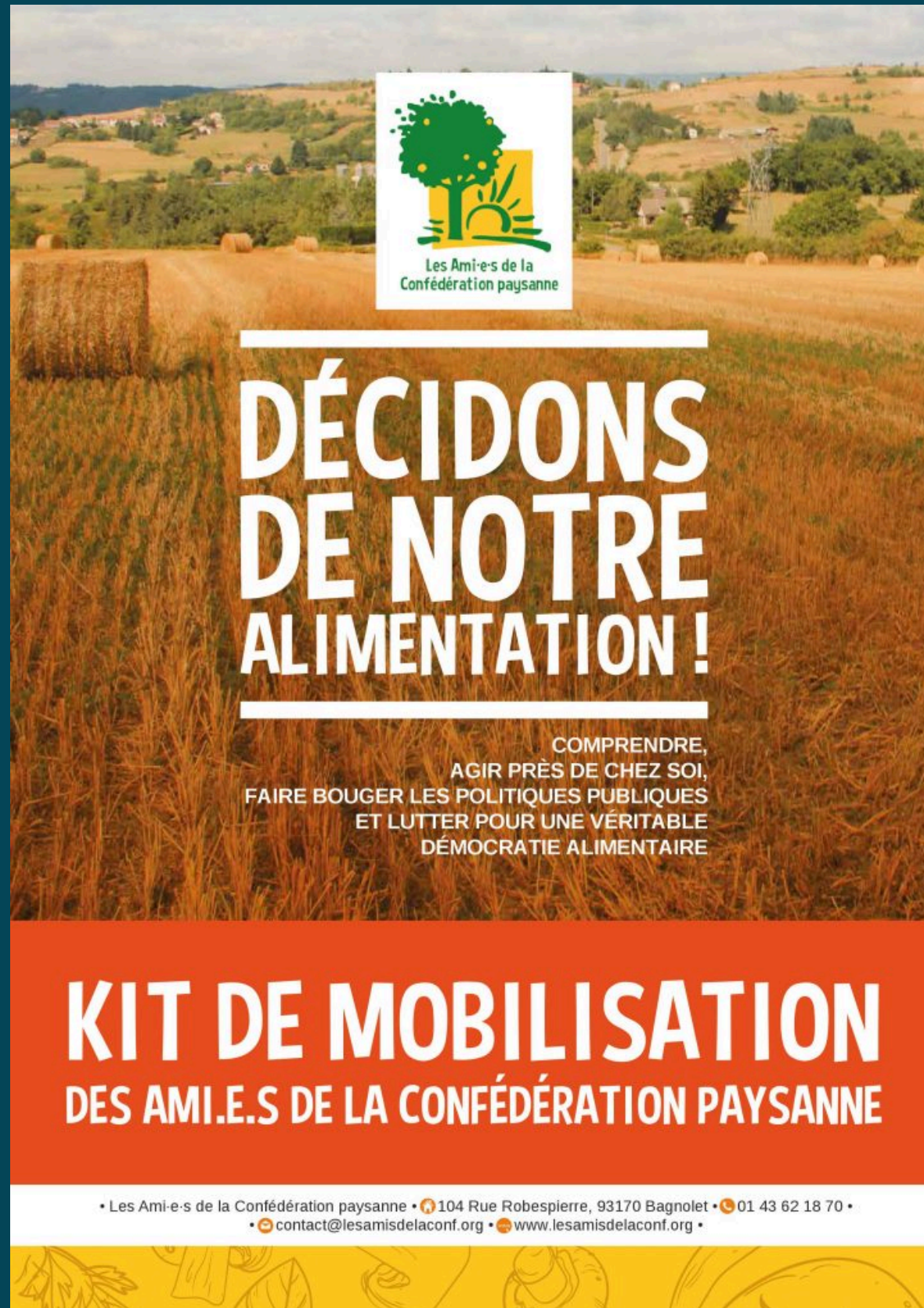
Et surtout, en se saisissant de tous les leviers politiques possibles pour préserver et partager la ressource en eau à grande échelle ! Vers qui se tourner ?

- S'emparer des consultations publiques telles que les PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriaux) et PLU (Plan Local d'Urbanisme) ;
- Faire appel aux SAGE, aux collectifs « Eau bien commun », pour sortir de la gestion privée : demander une gestion de l'eau en régie publique.
- Soutenir la Confédération paysanne dans son projet de société avec une agriculture paysanne moins consommatrice d'eau (stopper la monoculture intensive à destination de l'export, réduire les monocultures, les cultures grandes consommatrices d'eau, tel le maïs, dont une grande partie est destinée à l'élevage, industriel ou non...).

Les Amis.e.s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET

contact@lesamisdelaconf.org | www.lesamisdelaconf.org | 01 43 62 18 70
LesAmisdeLaConf | AmisdeLaConf

Décidons de notre alimentation : kit de mobilisation



L'alimentation et l'agriculture nous concernent toutes et tous ! On nous qualifie de consommateurs, mais c'est en tant que citoyen.nes que nous voulons décider nous mêmes de notre alimentation, être actifs, aux côtés des productrices et producteurs qui sont les premiers concernés, dans tous les lieux de décisions relatifs aux politiques alimentaires et agricoles. C'est cela que nous appelons la démocratie alimentaire.

Aux côtés des paysan.nes du syndicat, l'association des Ami.e.s de la Confédération paysanne, avec plus d'un millier de membres, revendique l'instauration d'une démocratie effective pour une alimentation de qualité, en quantité suffisante et accessible à toute la population.

Notre volonté est bien de penser et proposer collectivement un autre modèle sociétal, sur la base d'une véritable démocratie, respectueuse de la nature et des humains !

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/2019/09/05/kit-de-mobilisation-decidons-de-notre-alimentation/>

Disponible uniquement au téléchargement

Regards d'Ami.e.s de la Conf sur le rôle des régions



Non exhaustif, ce document vise à compiler une série de regards d'Ami.e.s de la Conf' sur leur région, à travers une thématique représentative de sa politique agricole et alimentaire.

Les régions jouent en effet un rôle déterminant dans les politiques agricoles, gérant une partie du budget de la PAC, et donnant les lignes directrices qui seront appliquées par les départements. Elles ont également leur rôle à jouer dans les questions alimentaires, puisqu'elles gèrent, entre autres, l'organisation de la restauration collective pour les lycées.

Dotées d'un même budget, elles peuvent façonner des territoires très différents.

Pour accéder au document : <http://lesamisdelaconf.org/2021/05/17/regards-dami-e-s-de-la-conf-sur-le-role-des-regions/>

Disponible uniquement au téléchargement

Catalogue des formations



Depuis 2018, nous vous proposons un programme de formations, ouvert à tou·tes, destiné à consolider vos connaissances, compréhension et capacité d'action en matière d'accès au foncier et de participation à l'évolution du monde agricole. Ce programme est co-construit par Terre de Liens Île-de-France, le Réseau des AMAP en Îlede-France et les Ami·e·s de la Confédération paysanne pour mutualiser les compétences et les énergies propres à chaque association et pour mettre à votre disposition une palette d'outils complète et concrète

Pour accéder au catalogue : http://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/AMAP_catalogue_formation2024_final_web-1.pdf

Mensuel "Campagnes Solidaires"



Campagnes solidaires est le mensuel de la Confédération paysanne, engagé avec les paysans et les acteurs du mouvement social dans l'émergence d'autres mondes possibles.

C'est un point de ralliement pour ceux qui veulent comprendre les réalités de la vie et des luttes paysannes dans le monde et ici en Europe.

C'est aussi un espace pour ceux qui veulent s'exprimer sur ces réalités et la manière d'agir sur elles. Informer, c'est contribuer au débat sur les sujets de société tels que les OGM, la sécurité alimentaire et la mondialisation...

Pour accéder à la publication : https://www.confederationpaysanne.fr/campagnes_solidaires.php?dernier=

Pour s'abonner : https://confederationpaysanne.fr/gen_article.php?id=851

4 pages thématique Conf'



EAU POUR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DE L'EAU ET UNE IRRIGATION COMPATIBLE AVEC LES ÉCOSYSTÈMES

Pour les paysan-ne-s, l'eau est une ressource indispensable. Elle sert à la croissance des cultures, permet l'abreuvement du bétail et la sécurisation de la production fourragère. La préservation et la répartition de la ressource en eau sont donc vitales pour l'activité agricole. Cette eau peut venir des pluies ou être apportée à des moments choisis grâce à l'irrigation.



L'INSTITUTION DE L'EAU

En France, la politique de gestion de l'eau est éclatée au travers de multiples plans, aides et incitations gérés par une multitude d'acteurs. Au niveau national on retrouve 7 ministères impliqués, l'Office français de la Biodiversité et le Conseil National de l'Eau (CNE). Ce CNE, créé dans les années 1970 sert à donner un avis consultatif sur les textes élaborés. Réunie en 5 collèges, seule une partie de l'agriculture y est représentée, puisque, malgré ses demandes, la Confédération paysanne n'y siège pas. Au niveau territorial, les agences de l'eau sont les instances les plus connues. Complétées par leurs comités de bassin, ce sont

les instances où se décide la politique de l'eau sur le territoire. Les agences de l'eau jouent aussi un rôle de collectrices de redevances (sur les usages domestiques alors que la majorité des usages sont agricoles et industriels) et redistribuent l'argent aux acteurs dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'eau. Malgré cette gouvernance, les politiques de protection de l'eau ont successivement échoué. Encore dernièrement, malgré des Assises de l'eau qui se sont tenues courant 2019, 9^{ème} espace pour un échange entre parties prenantes, rien n'a évolué.

RÉPARTIR LA RESSOURCE ET MIEUX GÉRER LE CYCLE DE L'EAU

LE CYCLE DE L'EAU EST PERTURBÉ

La gestion de l'eau dans les parcelles et à l'échelle des bassins versants dépend de nombreux facteurs qui ont souvent été oubliés lors des remembrements effectués. Ceux-ci ont privilégié la mécanisation des travaux agricoles ou l'investissement en drainage au détriment des pratiques agronomiques de bon sens. Dès les années cinquante, « l'assainissement des terres agricoles » pour accompagner le développement d'une agriculture industrielle a été organisé : arrachage des haies, drainage généralisé des terres, assèchement des zones humides, effacement des cultures en terrasses (vignes), rectification des cours d'eau (entraînant une déconnexion avec la nappe de recharge), etc. On a ainsi cherché à agrandir les parcelles et à évacuer l'eau des parcelles l'hiver sans tenir compte du fait que les sols doivent garder des taux suffisants de matière organique afin de mieux garder l'eau. Il est aussi crucial de stocker des volumes importants d'eau dans les nappes plutôt que d'envoyer l'eau des bassins versants dans les rivières puis les océans ! Le problème de déficit en eau resserri ne vient donc pas seulement du manque de pluies à certaines périodes, mais aussi de la destruction du système hydraulique naturel. Cette destruction a par ailleurs été aggravée par l'utilisation généralisée, dans les années 70, des herbicides systémiques. Ils ont détruit le « garde-manger-habitat » de la faune du sol qui contient 80% de la biomasse terrestre, faisant disparaître de facto les survivants du labour. L'introduction des herbicides systémiques marque le début de l'érosion massive des terres agricoles.

De manière générale, l'accès à l'eau pour l'irrigation est très mal réparti. La problématique des bassines est un exemple concret de cette mauvaise répartition. En effet, plus les bassines sont importantes, plus la ressource en eau est concentrée au même endroit. L'accès géographique à la bassine peut donc être compliqué, même s'il y a une autorisation de prélèvement. D'où l'intérêt d'avoir une ressource répartie, par exemple en aménageant le ter-

UN ACCÈS INÉGALITAIRE À L'IRRIGATION

ritoire avec des petites retenues collinaires. Il peut aussi y avoir tout simplement un refus d'autorisation de prélèvement. Cela arrive régulièrement pour des maraîchers-ères nouvellement installés-e-s qui demandent un accès à l'eau. Arrivés « en dernier » l'autorisation de réaliser un forage par exemple peut être refusée pour éviter de sur-prélever la ressource. Si éviter le sur-prélèvement est important, ce sont tous les paysan-ne-s d'un bassin qui doivent revoir leur prélèvements et non pas aux derniers qui s'installent de se retrouver dans l'impossibilité d'irriguer. D'autant plus que cela peut entraîner des refus de Dotation Jeune Agriculteur (DJA). L'eau faisant partie du patrimoine commun, cela devrait générer automatiquement un droit à l'eau. Mais en pratique la répartition ne s'organise pas et la ressource est accaparée par quelques-un-e-s.

Le développement d'ouvrages d'irrigation entraîne une spéculation sur le prix des terres rendant de plus en plus difficile l'accès au foncier. Cette situation est problématique et d'autant plus regrettable que cette spéculation est permise par les subventions publiques qui financent ces ouvrages. S'ajoute à cela la Surface Agricole Utile confisquée par la construction des ouvrages. Une seule bassine peut s'implanter sur 10 hectares.



QUELQUES CHIFFRES SUR L'IRRIGATION AGRICOLE

En 2010*, 6% de la SAU agricole est irriguée. Les surfaces en maïs semences et grains représentent 41% de la SAU totale irriguée et le maïs fourrage 7%. La culture de maïs dans la SAU agricole totale (irriguée et non irriguée) représente 22% des surfaces.

Dans certaines régions, comme le bassin Adour Garonne, cette culture prend une place d'autant plus importante dans la SAU irriguée. En 2010, le maïs grain et semence représentent 74% de la SAU irriguée de l'Aquitaine, 72% en Poitou-Charentes et 63% en Midi-Pyrénées.

Les légumes, pommes de terre et fleurs représentent 12% de la SAU irriguée nationale tandis que les cultures pérennes (vignes, fruits et autres) en représentent 9%.

* Source : Agreste - 2010 : dernières données disponibles au niveau national sur l'irrigation en agriculture.

UNE PRIVATISATION DES FINANCEMENTS PUBLICS

Les ouvrages pour l'irrigation peuvent faire intervenir d'importants financements publics. Ceux-ci arrosent notamment massivement la construction de bassines ou réserves de subs-

DES USAGES DE L'EAU PRIORITAIRES

La loi du 30 décembre 2006 dite LEMA fixe des priorités dans les usages de l'eau. La santé, la salubrité publique, la sécurité civile et l'alimentation en eau potable de la population sont les usages prioritaires. Ces usages sont mis sur le même plan de priorité que la conservation de la vie biologique du milieu récepteur et le libre écoulement des eaux.

En second temps, on trouve les activités économiques.

Dans ces priorités de second ordre, la Confédération paysanne estime que la production alimentaire locale est prioritaire au nom de la souveraineté alimentaire. Les cultures d'exportation, favorisant une irrigation spéculative, ne le sont pas. Certaines productions agricoles à forte valeur ajoutée (et donc induisant beaucoup d'emplois) comme le maraîchage, les semences, la production de plants... nécessitent des irrigations ponctuelles qui sont agronomiquement et économiquement vitales pour les fermes concernées. Prenant en compte leur nombre d'actifs, ces fermes doivent pouvoir bénéficier d'un accès privilégié et sécurisé à l'eau.

UNE GESTION DE L'EAU ADAPTÉE AUX BESOINS DES PAYSAN-NE-S ET RESPECTANT LA NATURE

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation » (Article 1er de la Loi sur l'eau de 1992).

L'irrigation n'est pas une pratique nécessaire à toutes les cultures, mais vient pallier un déficit hydrique empêchant le bon développement des végétaux. L'utilisation de l'eau doit permettre de sécuriser en priorité des productions créatrices de richesses et d'emplois, en ramenant les prélèvements à des niveaux compatibles avec les écosystèmes. L'irrigation doit être intégrée dans une réflexion sur les systèmes de production et leurs territoires (variétés cultivées, intrants, conditions climatiques, etc.). Elle ne doit pas être le moyen d'une course au rendement déconnectée de toute logique de long terme. Les monocultures en particulier sont très gourmandes en eau et donc fortement prédatrices sur cette ressource, en quantité comme en qualité (pesticides, engrais). Pour la Confédération paysanne, l'irrigation est un outil pour l'agriculture, mais celle-ci doit s'adapter aux ressources mobilisables et non l'inverse.



L'IRRIGATION GRAVITAIRE, TRADITIONNELLE OU SOUS PRESSION

Présents principalement dans le sud de la France, ces types d'irrigation sont souvent organisés en réseaux collectifs, gérés par des ASA (association syndicale autorisée). Le but de ces ASA est de fournir une eau brute dans un canal porteur, soit un prélèvement puis un rejet dans un cours d'eau. Ce mode de gestion est très utilisé pour l'irrigation gravitaire, et ce surtout en zone de montagne sur de petites surfaces. Loin d'être passiste, cette gestion a tout son sens pour une agriculture de proximité en adéquation avec son environnement. Souvent centenaire et

avec un aspect patrimonial, elle relève d'un savoir-faire qui tend à se perdre. L'aspect environnemental de ce type de gestion est aussi souvent peu pris en compte, malgré son importance, notamment pour le rechargement des nappes phréatiques et des zones humides. Cette irrigation est pourtant indispensable au maintien des agricultures qui y sont liées. Mais il manque souvent cruellement de moyens pour son entretien. La Confédération paysanne demande une reconnaissance, notamment financière, par les pouvoirs publics de ces modes d'irrigation.

La gestion de l'eau est fonction de deux facteurs incontournables : accueillir dans des sols vivants et retenir dans des bassins versants aménagés. La disponibilité en eau douce pour les usages naturels et anthropiques dépend directement de la couverture permanente des sols et du paysage des bassins versants. Une bonne couverture des sols des bassins versants, aménagés pour freiner les flux et l'érosion, permet de retenir et d'allonger la période de séjour de l'eau dans la phase terrestre du cycle de l'eau.

Nous avons besoin d'une transformation de l'agriculture pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau. Plutôt que d'accroître les apports d'irrigation, les évolutions climatiques devraient entraîner des adaptations des systèmes de production. Il faudrait par exemple repenser le développement agricole dans les zones de monoculture qui sont aussi des zones où d'importants ouvrages d'irrigation s'implantent. Il s'agit par exemple de zones où la culture du maïs est très implantée ou du développement de l'irrigation de la vigne pour engager une compétition sur le marché du vin. Utiliser les sols comme simples supports de culture agrémentés de doses de pesticides et d'engrais accroît au fil du temps les besoins en eau des cultures et augmente ainsi le besoin d'irrigation. En effet, la réserve utile de ces sols est de plus en plus faible à cause de l'érosion. Seule une agriculture sur sols vivants, en rotation longue, préservant et amplifiant la biodiversité, avec des sols toujours couverts et nourris, sans utilisation d'herbicide et entourée de haies ou sur lesquels se développe l'agroforesterie, conduit réellement à une moindre dépendance en intrants et donc en eau. Les systèmes fourragers pourraient reposer davantage sur des fourrages produits grâce aux pluies l'hiver plutôt que sur des maïs produits l'été avec de grands renforts d'irrigation. De plus, l'été, il paraît de plus en plus opportun de substituer le sorgho au maïs car, du fait de leur système racinaire, les sorghos fourragers nécessitent environ deux fois moins d'eau que le maïs pour produire la même biomasse.

L'agriculture paysanne, fondée sur la protection des agro-écosystèmes, génère une résilience naturelle des sols au stress hydrique par la biodiversité qu'ils abritent et qui fabrique l'humus nécessaire au ralentissement des flux d'eau et leur infiltration dans le système hydraulique naturel.

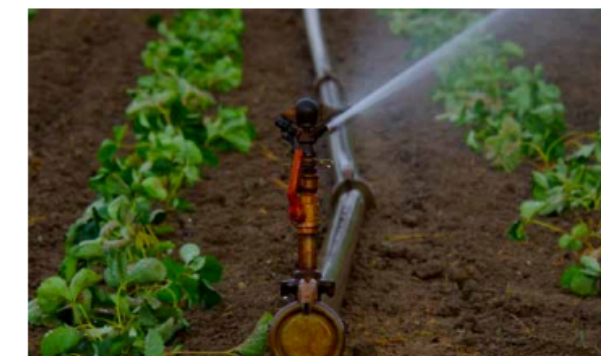
L'AGRICULTURE PAYSANNE POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Nous revendiquons une gestion transparente et démocratique de la ressource en eau. Au fil des ans la construction des bassines a été facilitée par des assouplissements réglementaires alors que les vrais enjeux sont la préservation de la qualité des eaux et la répartition équitable de la ressource. L'accès à l'eau en agriculture doit soutenir prioritairement l'abreuvement du bétail et des productions agricoles à forte valeur ajoutée en emplois. Les financements publics doivent s'accompagner d'un accès équitable à la ressource en eau et de critères sur le système agricole qu'ils soutiennent. Des retenues collinaires peuvent avoir leur place, pas les grands projets technologiques tels que les retenues de substitution privatives ou les grands barrages.

Nous affirmons la nécessité de reconnaître le « droit de l'eau » comme préalable au droit d'accès à l'eau pour l'irrigation. Il faut garantir le respect du cycle de l'eau et sa préservation sans quoi la question de sa disponibilité est de fait remise en cause.

Les financements publics doivent en premier lieu inciter les paysan-ne-s à s'engager dans des systèmes qui limitent leurs impacts sur la ressource en eau, en quantité et en qualité. L'encouragement de systèmes agricoles toujours plus gourmands en eau est dangereux pour la pérennité de l'activité agricole qui doit préserver son outil de travail.

Il faut sortir du droit de propriété pour l'accès à l'eau et construire un droit d'usage permettant une distribution équitable et une gestion durable. Cette gestion doit être décidée par la collectivité en concertation large. Là où la ressource est rare, un plafond de prélèvement doit être mis en place pour l'irrigation avec des volumes maximaux, qui prennent en compte le nombre de personnes travaillant sur la ferme (UTH : en unité de travail humain).



LA TERRE ET LA MER COMMUNIQUENT PAR LE CYCLE DE L'EAU

La terre nourrit la mer depuis les chevelus en tête de bassin versant jusqu'à l'estuaire. Des activités terrestres dépendent la qualité des eaux ; de la qualité des eaux dépendent les activités maritimes. Les productions maritimes subissent ainsi directement les conséquences du modèle agricole. Lorsque l'eau douce n'arrive pas directement à la mer par les fleuves, elle transite par les marais littoraux. Le drainage des marais pour y planter des grandes cultures a eu pour conséquence la disparition d'espaces, autrefois inondables, jouant le rôle de tampon. La canalisation accélère les flux d'eau douce vers la mer entraînant des variations de salinité incompatibles avec la survie des jeunes larves de poissons, crustacés et coquillages. Par ailleurs, l'évolution du climat et l'augmentation des températures provoquent une amplification des phénomènes d'eutrophisation ou de marées vertes. Le transfert de pesticides vers le milieu marin fragilise fortement les coquillages. Or, la production de coquillages joue un rôle clé en séquestrant de grandes quantités de carbone à des échelles de temps géologiques. Animaux filtreurs, les coquillages sont de véritables puits d'azote. Aucune activité terrestre, y compris sous l'excuse du poids économique à l'exportation, d'autant plus si elle est considérablement subventionnée ne peut se permettre de sacrifier l'équilibre écologique de nos littoraux essentiels à nos écosystèmes.



Supplément à Campagnes Solidaires n° 365
Octobre 2020 / Confédération paysanne - 104, rue Robespierre 93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 04 04 / contact@confederationpaysanne.fr
www.confederationpaysanne.fr

Par production, par thème, les propositions de la Confédération paysanne pour une agriculture paysanne pour une agriculture d'avenir

L'agriculture paysanne expliquée aux citoyen.ne.s

L'AGRICULTURE PAYSANNE EXPLIQUÉE AUX CITOYEN.NE.S

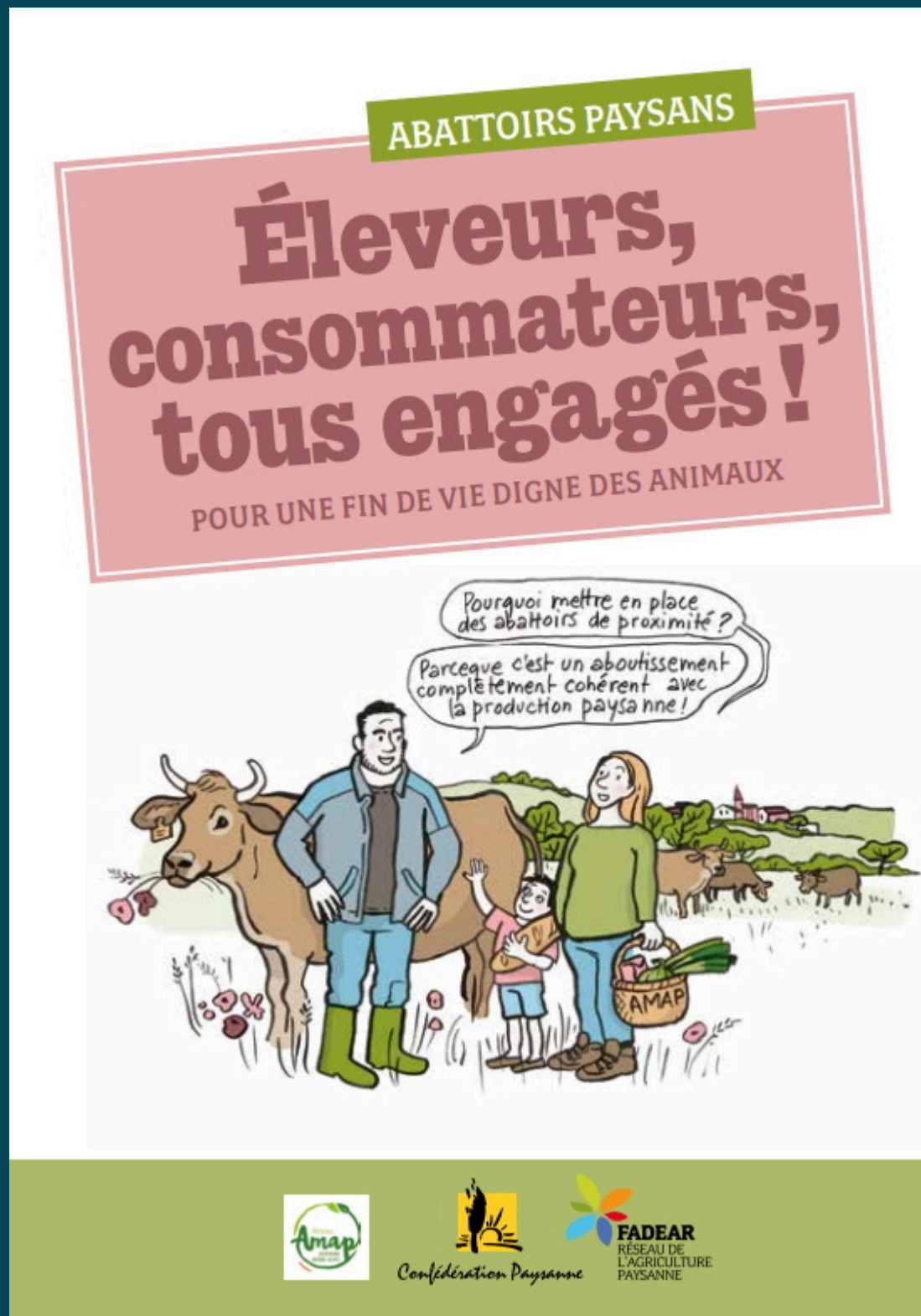


Pour celles et ceux qui souhaitent mettre un premier pied dans l'agriculture paysanne sans entrer dans les détails techniques du diagnostic, nous avons illustré les 6 grands axes de l'Agriculture paysanne en BD. Cela donne l'histoire d'une citadine sensible aux enjeux environnementaux qui rencontre un paysan, Michel (étrangement il n'a pas de moustache...).

La BD retrace l'expérience des parents de Michel qui essaient de reprendre la main sur leur mode de production et sur le sens de leur métier. Un moyen ludique pour partir à la découverte de l'agriculture paysanne !

Pour accéder à la BD : <https://www.agriculturepaysanne.org/Nos-publications>

Éleveurs, consommateurs, tous engagés ! pour une fin digne des animaux



"Éleveurs, consommateurs, tous engagés ! pour une fin digne des animaux" : livret illustré apportant un éclairage de la situation de l'abattage en France et donnant les arguments pour soutenir l'abattage de proximité

Pour accéder aux documents : <https://www.agriculturepaysanne.org/Abattage-des-documents-pour-mieux-communiquer>

Gratuit

Déclaration des droits des paysans



**DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES
DROITS DES PAYSANNE-S ET AUTRES PERSONNES
TRAVAILLANT DANS LES ZONES RURALES**

~ Livret d'illustrations ~

Déclaration des Nations Unies sur les Droits des paysan·ne·s
et Autres Personnes Travaillant dans les Zones Rurales

Pour accéder au livret d'illustrations : <https://viacampesina.org/wp-content/uploads/2020/04/UNDRDP-Book-of-Illustrations-I-FR-I-Web.pdf>

Pour en savoir plus : <https://caravane-droits-paysans.org>

**2
euros**

Encore des patates !?

Pour une Sécurité Sociale de l'alimentation

ENCORE DES PATATES!?

Pour une Sécurité Sociale
de l'Alimentation



Sécurité Sociale
de l'Alimentation

Humoristique et agréable, ce qui n'enlève rien à la précision de la description des enjeux agricoles et alimentaires, du fonctionnement du régime général de sécurité sociale entre 1946 et 1967 et des bases sur lesquelles s'ancrent la réflexion du projet de sécurité sociale de l'alimentation.

Chaque chapitre est complété par des annexes riches !

Pour accéder à la BD : <https://securite-sociale-alimentation.org/production/une-bd-sur-la-ssa/>

2€
(frais d'envoi
3,74€)

Cause animale Cause paysanne



Qu'entend-on par cause animale et cause paysanne ? En quoi sont-elles liées ? Quelles différences y a-t-il entre élevage paysan et productions animales industrielles ? Quelles complémentarités entre végétal et animal ? Quels effets sur la santé et l'environnement ? Ce livre a pour objectif d'apporter des éléments de réponse à ces questions qui sont légitimement au coeur de l'actualité concernant notre agriculture et notre alimentation.

Il a vocation à faire réfléchir, à enrichir la réflexion là où certains voudraient simplifier le débat à outrance. La Confédération paysanne dénonce à travers ce livre les impasses et les dangers que représentent d'un côté l'agriculture et l'élevage industriels, et de l'autre l'abolition de tout élevage prônée par le véganisme. Le recueil de paroles de celles et ceux qui font et vivent la nature et l'élevage au quotidien est indispensable. Car les systèmes vertueux de polyculture-élevage et de pastoralisme sont trop souvent réduits au silence médiatique alors que leurs rôles sont majeurs pour l'équilibre des écosystèmes de notre planète, y compris dans la lutte contre le changement climatique. La Confédération paysanne défend l'agroécologie et la complémentarité végétal/animal, et combat les productions animales industrielles. Cela entraînera plus d'éleveurs et d'éleveuses qu'aujourd'hui, mais induira de fait une baisse de la consommation de produits animaux et une alimentation plus diversifiée.

12 €